Université
Littoral Côte d'Opale

MASTER DIRECTION DE PROJETS OU ETABLISSEMENTS CULTURELS

CULTURE
Création artistique et Développement du territoire



GUIDE DES ETUDES 2026/2027

Délibérément axée sur la création artistique contemporaine et son rôle dans le développement territorial, le master **« Culture, création artistique et développement du territoire »** a pour objectif général de former des professionnels de la conception de projets culturels et urbains. Cette formation vise à donner aux étudiants une bonne culture artistique, les connaissances nécessaires au management de projets ainsi que la conscience de la place de la culture dans le développement territorial et inversement.

Le programme alterne cours théoriques (histoire des arts, philosophie de l'art, anthropologie de la culture et sociologie urbaine, droit, gestion, connaissance des collectivités territoriales et de l'aménagement rural et urbain), travaux dirigés (études de cas, conceptions de projets, langues vivantes, analyses de manifestations artistiques, techniques de communication, diagnostic et enquêtes de terrain), rencontres avec des artistes et des opérateurs culturels, visites de structures culturelles et stages de pratique artistique. Nous avons également ouvert un cours d'initiation à la recherche afin de permettre aux étudiant(e)s de réfléchir, à l'aide des chercheurs du laboratoire de rattachement, aux questionnements contemporains qui traversent leur formation et dans le but de leur donner la possibilité de se diriger, s'ils le souhaitent, vers un doctorat. A la fin du cursus de deux ans, l'étudiant(e) doit :

- Connaître les principaux courants artistiques contemporains dans les domaines suivants : arts plastiques, musiques actuelles, spectacle vivant ;
- Connaître les institutions et des réseaux culturels ;
- Pouvoir évaluer les enjeux artistiques, pédagogiques, sociaux et économiques d'un projet culturel, dans le cadre d'une politique de développement territorial
- Savoir réaliser une enquête dans un territoire spécifique et en analyser les résultats ;
- Concevoir, mettre en œuvre et évaluer un projet artistique et culturel ;
- Pouvoir définir les objectifs, élaborer un budget prévisionnel, du programme et du planning, rechercher des financements et de partenariats, rédiger des contrats,
- Savoir élaborer du plan de communication, rédiger des documents destinés à la presse et médiation envers les différents publics ;
- Mettre en place des collaborations avec des partenaires étrangers (connaître les institutions euro-régionales et les dispositifs de financements européens) ;
- Maîtriser une langue vivante en plus du français

La première année est centrée sur les connaissances de base : histoire des arts, sciences humaines et sociales, connaissance des collectivités territoriales, gestion, communication, anglais et conception graphique.
Dans une perspective de professionnalisation, la deuxième année enseigne aux étudiant(e)s à concevoir et mettre en œuvre un projet culturel. Une proportion importante des cours est assurée par des professionnels.

Les cours ne sauraient suffire à donner aux étudiant(e)s l'ensemble des connaissances nécessaires. Ils doivent être complétés

- par des lectures fréquentes de livres, magazines et sites Internet spécialisés ;
- par une fréquentation régulière des institutions culturelles.

A cet effet, des efforts importants sont fournis par l'Université pour permettre aux étudiant(e)s

- de trouver à la Bibliothèque universitaire de nombreux ouvrages et documents audiovisuels correspondant à leur formation
- d'avoir, dans diverses structures culturelles de la Hauts de France, des tarifs préférentiels voire des entrées gratuites.

A la fin de la 1ère comme de la 2ème année, les étudiant(e)s devront être capables de parler au minimum de 30 œuvres qu'ils auront lues, vues ou entendues dans l'année (livres, films, expositions, spectacles, concerts).

La présence en cours et aux sorties culturelles est obligatoire. Une feuille de présence sera distribuée en cours et au moment des sorties. Nous n'accepterons pas plus de 3 absences injustifiées.

Des **stages** complètent la formation théorique. Ils peuvent se dérouler soit dans une institution ou une entreprise culturelle, soit dans les services culturels d'une collectivité territoriale. Le stage peut être remplacé par différentes actions, à savoir : le service civique, le volontariat international en entreprise ou administration, le diplôme d'étudiant(e) entrepreneur, le contrat de travail (CDD, CDI…). L'équipe pédagogique veillera cependant à ce que l'activité permette bien d'acquérir de nouvelles compétences dans le champ disciplinaire de la formation et que soit possible une évaluation et une restitution comme mentionnées dans le guide des études. Il conviendra également de définir la période de prise en compte de l'activité.

En 1ère année :

Le stage dure de **deux mois et demi minimum à quatre mois maximum**. Il est conseillé aux étudiants de se limiter à un stage trois mois afin de garder le temps nécessaire à la rédaction du mémoire.

Le mémoire doit être de **50 pages minimum.** L'étudiant(e) doit :

- présenter de façon synthétique la structure qui l'a accueilli et les activités qu'il y a menées ;
- analyser le projet sur lequel il a travaillé ou le projet global de la structure d'accueil : pertinence du projet ? adéquation des moyens au projet ? Enjeux artistiques, culturels et territoriaux du projet ?
- mener une réflexion théorique sur un thème lié à l'expérience faite pendant le stage, en s'aidant d'ouvrages écrits, de témoignages et d'expériences comparatives.

S'ils ont obtenu les crédits ects correspondant à l'ensemble des examens, les étudiant(e)s qui redoublent leur 1ère année de Master sont autorisés à faire jusqu'à 5 mois de stage durant cette année de redoublement.

La **sélection d'entrée en master 1** consiste en un entretien oral pendant lequel seront appréciées la motivation du candidat pour le cursus, sa connaissance du milieu professionnel, sa curiosité envers la création artistique contemporaine dans différents domaines et sa capacité d'analyse.
En 2026, la sélection d'entrée en master 1 aura lieu à la fin du mois de juin.

En 2ème année :
Le stage dure de **cinq à six mois**. Les modalités de stages (une ou deux structures) pourront être discutées au cas par cas. Il doit être l'occasion pour l'étudiant(e) de mettre en œuvre un projet culturel et de porter un regard critique sur le monde professionnel vers lequel il se dirige. **Le mémoire,** à la différence du mémoire de Master 1, se veut une réflexion théorique sur l'art, la culture et leurs relations avec le développement territorial. De **quatre-vingt-pages minimum**, il prendra appui en partie sur l'expérience professionnelle, vécue pendant le stage ou ailleurs, et sur les lectures théoriques. L'étudiant doit :

- élaborer une problématique claire
- mettre en avant les enjeux et les stratégies des acteurs du milieu artistique
- construire une analyse comparative (le stage servira de point de départ à la réflexion et devra être confronté avec d'autres exemples)
- porter un regard critique sur les mondes de l'art et de la culture contemporains

En 1ère comme en 2ème année, les étudiants soutiendront leur travail écrit devant un jury composé d'au moins deux membres et associant si possible un professionnel (le tuteur de stage) et un enseignant de l'université (le professeur référent qui conseille l'étudiant durant son travail de recherche et de rédaction).

Les étudiantes et étudiants de Master 2 réaliseront collectivement en 2026-2027 un projet culturel en situation réelle. Ce projet sera l'occasion pour les étudiants de proposer un événement artistique dans le territoire dunkerquois.

Université
Littoral Côte d'Opale

Avertissement

Comme toutes les universités françaises, l'Université du Littoral Côte d'Opale prévoit des sanctions pour les fraudes à l'examen. L'étudiant fraudeur est passible du conseil de discipline et risque jusqu'à l'interdiction de poursuivre ses études pendant plusieurs années.

Important : L'insertion dans un dossier ou mémoire, de documents trouvés (notamment sur Internet) est assimilée à une fraude à l'examen et par conséquent susceptible de provoquer les mêmes sanctions.

Bien sûr, les citations sont autorisées mais elles ne sauraient dépasser une dizaine de lignes et elles doivent obligatoirement être mentionnées comme des citations (au moyen de guillemets) et être accompagnées :
- d'une référence précise
- d'un commentaire personnel rédigé par celui qui cite.

Si cela lui semble pertinent et utile à la compréhension de sa réflexion, l'étudiant peut joindre à son travail des textes plus longs ou d'autres documents trouvés (schémas, tableaux etc) mais ceux-ci doivent impérativement être placés en annexe.

INFORMATIONS PRATIQUES

*** Le Secrétariat Humanités** se situe dans le bureau 2416, au 2ème étage de la Citadelle. Il est assuré par Madame Lydie DESMIS : Tél. : 03.28.23.70.30 - Mail : lydie.desmis@univ-littoral.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi	8 h 30 – 12 h 30	13 h 30 – 16 h 00
Mardi en télétravail	8 h 30 – 12 h 30	13 h 30 – 16 h 00
Mercredi	8 h 30 – 12 h 30	13 h 30 – 16 h 00
Jeudi	8 h 30 – 12 h 30	13 h 30 – 16 h 00
Fermé le vendredi		

*** Informations aux étudiants** : L'Université du Littoral Côte d'Opale propose un site sur lequel les étudiants pourront trouver des informations diverses (ex : emplois du temps, inscriptions/Bourses et aides/insertion professionnelle/orientation…) :
http://portail.univ-littoral.fr

*** Calendrier universitaire 2026/2027**

Rentrée universitaire : Mardi 1 septembre 2026

***Semestre 1* :** du 1 septembre 2026 au 26 février 2027

Vacances de Toussaint : du samedi 19 octobre 2026 après les cours au lundi 3 novembre 2027au matin.

Vacances de Noël : du samedi 19 décembre 2026 après les cours au lundi 2 janvier 2027 au matin

Examens du Semestre 1 : (dates à confirmer)

***Semestre 2* :** du 1 mars 2027 au 13 juillet 2027

Vacances d'hiver : du samedi 27 février 2027 après les cours au lundi 8 mars 2027 au matin

Stages M1 : à partir du 1er mars 2027

Stages M2 : à partir du 1er mars 2027

Examens du Semestre 2 (M1) : soutenance du mémoire avant le 11 septembre 2027

Examens du Semestre 2 (M2) : soutenance du mémoire avant le 25 septembre 2027

*** Calendrier formation 2026/2027**

-Pour les masters 1 :

-Jurys premier semestre : 19 mars 2027

-Deuxième session de rattrapage (examen 1er et 2ème semestre hors mémoire) : du 1 au 10 juin 2027

-Date à laquelle l'année doit être validée et le mémoire soutenu : 10 septembre 2027

- Jurys deuxième semestre et validation du diplôme : 13 septembre 2027

En revanche pour les étudiants.es prêts à soutenir en juin ou qui souhaiteraient postuler dans une autre formation, une période de soutenances du mémoire est possible du 20 au 30 juin 2026.

-Pour les masters 2:

-Jurys premier semestre : 19 mars 2027

-Deuxième session de rattrapage (examen 1er et 2ème semestre hors mémoire) : du 1 au 10 juin 2027

-Date à laquelle l'année doit être validée et le mémoire soutenu : 24 septembre 2027

-Jurys deuxième semestre et validation du diplôme : 1 octobre 2027

En revanche pour les étudiant.es prêts à soutenir en juin, une session de soutenances du mémoire est possible du 18 mai au 3 juin 2027.

Organisation pédagogique 2026/2027

MASTER 1ère ANNEE	Crédits
SEMESTRE 1	
UE 1 : Outils Généraux d'expertise culturelle	**6**
Langues (LANSAD hors UE)	**(3)**
Communication des projets et établissements culturels	2
Direction de projet et gestion financière	2
Projet professionnel à l'eurorégionale	2
UE 2 : Les champs de la création artistique	**9**
Musiques actuelles	3
Spectacle vivant	3
Arts plastiques contemporains	3
UE 3 : Culture et territoires : connaissances transversales	**6**
Les nouveaux enjeux culturels territoriaux	2
Sociologie de la culture : enjeux contemporains	2
Culture en milieu rural et urbain	2
UE 4 : Actualités des mondes de l'art : compétences professionnelles	**6**
Problématiques artistiques et culturelles 1	2
Actualités culturelles en anglais	2
Compte rendu d'actualités artistiques	2
SEMESTRE 2	
UE 5 : Direction de projets culturels et territoriaux	**4**
Administration des collectivités territoriales	2
Réseaux culturels et dynamiques transfrontalières	2
UE6 : Direction de projets culturels à l'échelle des territoires	**6**
Diagnostic culturel territorial (projets tutorés)	3
Montage et management de projets culturels	3
UE7 : Interventions artistiques et transformations urbaines	**3**
Cultures et territoires en transition	2
Mondes de l'art en débat : enjeux et logiques	1
UE8 : Stage (4 mois)	**17**
Méthodologie du mémoire	1
Mémoire	16

MASTER 2ème ANNEE	Crédits
SEMESTRE 3	
UE 1 : Outils Généraux	**5**
Langues (LANSAD hors UE)	**(3)**
Communication et pratique graphique	2
Gestion sociale et comptabilité des structures culturelles	2
Connaissance des mondes de l'art et insertion professionnelle (PPP)	1
UE 2 : Les champs de la création artistique : pratique professionnelle	**9**
Projets en musiques actuelles	2
Projets en spectacle vivant	2
Projets en arts plastiques contemporains	2
Dominante	3
UE 3 : Culture et développement des territoires : connaissances transversales	**7**
Art et culture à l'échelle des territoires	3
L'événement culturel comme enjeu territorial	2
Culture comme enjeu spatial : des lieux aux arts	2
UE 4 : Les grands enjeux de la culture	**6**
Problématiques artistiques et culturelles 2	2
Histoire de l'art et de la culture	2
Sociologie des publics	2
SEMESTRE 4	**4**
UE 5 : Droit et fiscalité de la culture	2
Droit de la culture et management de projets	2
Gestion des projets culturels	
UE 6 : Culture et enjeux territoriaux	**5**
Arts et territoires en transition : débats contemporains	2
Culture, territoire et société : actualités en recherche	3
UE 7 : Stage (6 mois)	**21**
Méthodologie du mémoire	
Mémoire	21

SOMMAIRE

MASTER 1ère année CULTURE, CREATION ARTISTIQUE et DEVELOPPEMENT DES TERRIOIRES

SEMESTRE 1

UE 1 : Outils Généraux d'expertise culturelle

Anglais LANSAD 12
Communication des projets et établissements culturels 14
Direction de projets et gestion financière 15
Projets professionnels à l'échelle euro-régionale (PPP) 16

UE 2 : Les champs de la création artistique

Musiques actuelles 17
Spectacle vivant 19
Arts plastiques contemporains 21

UE 3 : Culture et territoires : connaissances transversales

Les nouveaux enjeux culturels et territoriaux 23
Sociologie de la culture : enjeux contemporains 25
Culture en milieu rural et urbain 26

UE 4 : Actualités des mondes de l'art : compétences professionnelles

Problématiques artistiques et culturelles 1 27
Actualités culturelles en anglais 30
Compte-rendu d'actualités artistiques 31

SEMESTRE 2

UE 5 : Direction de projets culturels et territoriaux

Administration des collectivités territoriales 32
Réseaux culturels et dynamiques transfrontalières 33

UE 6 : Montage de projets culturels à l'échelle des territoires

Diagnostic culturel territorial 34
Montage et management de projets culturels 35

UE 7 : Interventions artistiques et transformations urbaines

Cultures et territoires en transition 36
Mondes de l'art en débat : enjeux et logiques 38

UE 8 : Stage

Méthodologie du mémoire 40
Stage 41

MASTER 2ème année CULTURE, CREATION ARTISTIQUE et DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

SEMESTRE 3	
UE 1 : Outils Généraux	
Anglais LANSAD	48
Communication et pratique graphique	50
Gestion sociale et comptabilité des structures culturelles	51
Connaissance des mondes de l'art et insertion professionnelle (PPP)	52
UE 2 : Les champs de la création artistique : pratique Professionnelle	
Projets en musiques actuelles	53
Projets en spectacle vivant	54
Projets en arts plastiques contemporains	56
	Dominante
UE 3 : Culture et développement des territoires	
Art et culture à l'échelle des territoires	58
L'événement culturel comme enjeu territorial	60
Culture comme enjeu spatial : des lieux aux arts	63
UE 4 : Les grands enjeux de la culture	
Sociologie des publics	64
Histoire de l'art et la culture	65
Problématiques artistiques et culturelles 2	66
SEMESTRE 4	
UE 5 : Droit et fiscalité de la culture	
Droit de la culture et management de projets	69
Gestion juridique des projets culturels	70
UE 6 : Culture et enjeux territoriaux	
Arts et territoires en transition : débats contemporains	72
Culture, territoire et société : actualités en recherche	73
UE 7 : Stage (6 mois)	
Méthodologie du mémoire	74
Mémoire	75
Modalités de contrôle des connaissances	82

Université
Littoral Côte d'Opale

MASTER

CULTURE

Création artistique et Développement du territoire

1ère année

Designing a Master's Programme Brochure

Informations générales	Mention : MASTER	Parcours : CULTURE
	Année : M1	Semestre : S1
	Nom des ressources impliquées dans la SAÉ : l'art et la culture dans le territoire, les lieux de vie artistique et culturelle, les sujets de société et d'actualité dans le domaine de l'art et la culture	
	Nombre de crédits : 3 ECTS	
	Durée de la SAÉ : 25h TD	
	Nombre d'étudiants concernés : max. 36 étudiants	Nombre de groupes : 1
	Equipe pédagogique :	Responsable(s) de la SAÉ : Michel Louvet
		Enseignants + spécialité et statut : enseignants titulaires (PRAG/PRCE), contractuels, lecteurs, vacataires et enseignants chercheurs (section 11) affectés à la SAÉ
		Professionnels : selon les besoins et les disponibilités des intervenants
	Description de la SAE :	Préparation d'une brochure de présentation en anglais de la filière et du Master pour les JPO, forums et salons étudiants. Toutes les compétences langagières sont mobilisées en amont (compréhension orale et écrite, expression orale et écrite) pour nourrir la production finale.

CONSIGNES - SCÉNARIO	Objectifs de la SAE et lien avec le référentiel de compétences	**Compétence :** C4 Famille.s de situation.s (choisir parmi les familles de situations du référentiel de compétences, laquelle ou lesquelles correspondent à votre contexte de SAé) : X Niveau de développement : - Compétence C4 - Compétences communicatives et actionnelles (CECRL B2+)
	Résultat : L'étudiant a produit une brochure de niveau professionnelle sur son master et sa filière de sorte qu'elle soit présentable en JPO à des étudiants étrangers par exemple	Livrable attendu : - Réalisation d'une brochure de niveau B2+ en anglais pour présenter différents aspects liés à la filière et au Master (description, argumentation sur les atouts de la filière, etc.) - Portfolio individuel Date de remise du livrable : dernière séance du semestre

Soutien et évaluation	Condition d'accès à l'évaluation (ex : présence obligatoire aux séances, etc.) : présence obligatoire, écoute et participation active à toutes les séances, rendu des travaux dans les délais impartis. Aménagements possibles dans le respect des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences de l'ULCO. Modalités d'évaluation : • Mise en situation (observation de l'étudiant en action) et soutenance orale (PLO) : 40 % • Livrable (PLE) : 40% • Portfolio individuel (centré compétence – incluant action et réflexion) : 20%
Gestion	Gestion des échecs : • Livrable non rendu (ABJ ou ABI) : session 2 • Étudiants à besoins particuliers : aménagements spécifiques de la SAÉ par l'enseignant selon les recommandations du BVEH (DEVE)

Matière : COMMUNICATION DES PROJETS ET ETABLISSEMENTS CULTURELS

(Notions et exercices de mise en page et de traitement d'images*)*

Enseignant : *Caroline PIERARD et intervenants*
Semestre : **1**
Unité : **1**
Crédits ects : **2**

Caroline PIERARD

Objectifs

Présenter, échanger et débattre sur la communication de projets culturels (plus particulièrement dans le spectacle vivant) afin de familiariser les étudiant(e)s aux métiers de la communication

Programme

Après discussion avec les étudiant(e)s, le programme pourra balayer les thématiques suivantes :
- Qu'est-ce que la communication ? Stratégies, cibles, budgets, actions, outils, métiers
- Comment produit-on une brochure ? Que faut-il connaître pour travailler avec des graphistes et avec des imprimeurs ?
- Échanges autour des stratégies de communication de différentes structures culturelles
- Présentation théorique des logiciels de mise en page à connaître et production graphique de documents simples

Le cours sera constitué d'apports théoriques et d'exercices pratiques individuels et collectifs.

Contrôle des connaissances

Travail de groupe évalué lors de dernière séance : rendu d'un dossier et présentation orale collective.

MASTER CULTURE, CREATION ARTISTIQUE
ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
1ère année – guide des études 2026-2027

Matière : **DIRECTION DE PROJETS ET GESTION FINANCIERE**
Enseignant : **Jules MOREAU**
Semestre : **1**
Unité : **1**
Crédits ects : **2**

Objectifs **Transmettre aux étudiants des notions de gestion utilisables dans le montage de projets et dans l'administration des institutions**

Programme
Les objectifs de la comptabilité, le système comptable
Les documents de synthèse : compte de résultat et bilan,
Les immobilisations, notions sur les amortissements, les charges et les produits...

Contrôle des connaissances

contrôle continu :
type d'épreuve : Ecrit lors de la dernière séance
durée : 1 heure
documents autorisés :

MASTER CULTURE, CREATION ARTISTIQUE
ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
1ère année – guide des études 2026-2027

Matière : PROJETS PROFESSIONNELS A L'ECHELLE EUROREGIONALE
(PPP) Projet personnel professionnel : rechercher un stage, connaître et développer son réseau
Enseignant : *Gilles LEVEQUE et Sophie GRAVEREAU*
Semestre : **1**
Unité : **1**
Crédits ects : **2**

Objectifs :

- S'approprier les outils de techniques de recherche de stage
- Identifier et construire son réseau, comprendre l'intérêt des réseaux sociaux

Module d'aide à l'insertion professionnelle : rendez-vous individualisé

- Connaître le réseau des structures culturelles de la région et identifier les mondes de l'art à l'aide d'outils cartographiques et sociologiques.
- Choisir et rechercher des stages en cohérence avec son projet

Déroulement : 21 heures

Evaluation : Dossier écrit

MASTER CULTURE, CREATION ARTISTIQUE
ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
1ère année – guide des études 2026-2027

Matière :		**MUSIQUES ACTUELLES**
Enseignant	*:*	*Manon CHEVALIER et Sylvain DESPLANQUES*
Semestre	*:*	**1**
Unité	**:**	**2**
Coefficient	**:**	**3**

Programme et objectifs :

Les « musiques actuelles », dénomination créée par l'institution pour désigner des courants musicaux qu'elle a pris en compte depuis peu, s'articulent autour de 3 grandes familles : le jazz et les musiques improvisées, les musiques traditionnelles et la « world music », la chanson et les musiques amplifiées (rock, hip-hop, musiques électroniques, etc.).

Musiques populaires, elles privilégient le « contexte » par rapport à l'élément fondateur des musiques dites savantes qu'est le « texte », ce qui a favorisé des métissages de plus en plus complexes entre ces courants musicaux. Elles se sont développées depuis le début du XXe siècle en s'appuyant sur les progrès technologiques relayés par les industries musicales et les médias, tant en termes de création que de diffusion.

Ce champ culturel est très éloigné de celui des musiques savantes sur lesquelles se sont construites les politiques publiques. L'ouverture de ces dernières aux « musiques actuelles » a vu l'émergence d'acteurs désireux de mettre en œuvre de nouvelles modalités d'action et de développement culturels autour d'équipements spécifiques : scènes, centres d'information et de formation, presse, structures de management d'artistes, d'accompagnement des amateurs, etc.

Il s'agira de dégager les éléments de langage propres à ce secteur à travers une identification des mouvements musicaux, des professions de la filière, des politiques publiques et des réseaux d'acteurs qui ont façonné le paysage des « musiques actuelles » tel qu'on le connaît aujourd'hui.

Bibliographie :

1/ Courants musicaux

Mezz Mezzrow : La rage de vivre
Lucien Malson : Des musiques de jazz
Leroi Jones : Le peuple du blues
Peter Guralnik : Sweet soul music
Woody Guthrie : En route pour la gloire
Nick Toshes : Country
Nick Cohn : Awopbopaloobop Alopbamboom
Greil Marcus : Mystery Train
Charles Shaar Murray : Jimi Hendrix
Jean-François Bizot : Underground

Fabien Hein : Hard rock, heavy metal, metal / histoire, cultures et pratiquants
Craig O'Hara : La philosophie du Punk
Glénadel-Lorentz-Leguay-Steing-Tale : Carnets Noirs Vol 1 & 2
Lloyd Bradley : Bass culture
Jeff Chang : Can't stop, won't stop, une histoire de la génération hip-hop
Ulf Poschardt : Dj culture
Peter Shapiro & Caipirinha Productions : Modulations, une histoire de la musique électronique
Marc Robine : Histoire de la chanson française
Carles – Clergeat – Comolli :Dictionnaire du jazz
Mishka Assayas : Dictionnaire du rock
Mondomix - Cité de la Musique : Petit atlas des musiques du monde)
Jean-Claude Perrier : Nouvelle Vague, la jeune chanson française depuis 1981

2/ sociologie de la culture et politiques publiques

Politiques publiques et musiques amplifiées (Actes des Rencontres d'Agen 1995)
Emmanuel Brandl : Le rock entre subversion et subvention (2009)
Antoine Hennion : La passion musicale
Sophie Maisonneuve : L'invention du disque
Marc Perrenoud : Les musicos

2/ La filière
(tous les ouvrages de la liste qui suit sont édités par l'IRMA)

Les contrats de la musique
Profession Entrepreneur de spectacles
Le producteur de disques
L'export
L'Officiel de la musique
Les intermittents du spectacle

IRMA, 22 rue Soleillet, 75020 Paris, Tél. 01 43 15 11 11
Boutique en ligne : www.irma.asso.fr

Contrôle des connaissances :

Examen écrit

MASTER CULTURE, CREATION ARTISTIQUE
ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
1ère année – guide des études 2026-2027

Matière : SPECTACLE VIVANT
Enseignant : *A. MELLIN, L. HENRY, G. LEVEQUE, J. SEGARD,*
Semestre : 1
Unité : 2
Crédits ects : 3

Programme et objectifs :

- Présentation du monde du spectacle vivant et de ses enjeux contemporains et territoriaux

Le cours s'appuiera sur :

- un parcours de spectacles dans les structures culturelles de la région (et particulièrement au Bateau Feu…)
- des rencontres avec des professionnel.les du spectacle vivant
- des documents de communication (dossiers artistiques, articles de presse spécialisée…)

Bibliographie :

La Scène
La lettre du spectacle
ARTCENA - https://www.artcena.fr/

Podcast : *7* questions universelles pour traverser le spectacle vivant – La Comédie de Clermont Ferrand – Scène Nationale https://www.lacomediedeclermont.com/podcasts

Contrôle des connaissances :

contrôle continu : non
type d'épreuve : Dossier à rendre

Gilles LEVEQUE : Danse contemporaine. Intitulé : Danse et non-danse.

Programme et objectifs :

Ce cours présente et analyse la deuxième génération de la nouvelle danse française, soit la danse contemporaine française depuis le milieu des années 1990. On examinera en particulier la réduction voire la disparition du geste dansé qui la caractérise, au point qu'on a pu parler à son égard de non-danse. L'objectif est notamment de rendre intelligible une pratique chorégraphique contemporaine majeure difficile d'accès.

Bibliographie :

Dominique Frétard, *Danse contemporaine, Danse et non-danse,* Paris, Editions Cercle d'Art, 2004.
Agnès Izrine, *La danse dans tous ses états,* Paris, L'Arche, 2002.

Patricia Brignone, *Ménagerie de verre, Nouvelles pratiques du corps scénique,* Paris, Al Dante, 2006.

François Frimat, *Qu'est-ce que la danse contemporaine ?,* Paris, PUF, 2010.

http://www.catalogueraisonne-jeromebel.com [Vidéos d'entretiens de Jérôme Bel sur ses pièces de 1994 à 2005]

Contrôle des connaissances :
contrôle continu : non
type d'épreuve : examen écrit
durée : 2h
documents autorisés : non

Jérôme SEGARD : le cirque aujourd'hui

A l'aide de documents audiovisuels, présentation de quelques artistes significatifs des recherches actuelles.

Bibliographie :

- JACOB, Pascal, *Le cirque. Un art à la croisée des chemins*, Découvertes Gallimard n° 134
- ART PRESS Hors série n° 20 (1999) : *Le cirque au-delà du cercle*

MASTER CULTURE, CREATION ARTISTIQUE
ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
1ère année – guide des études 2026-2027

Matière : ARTS PLASTIQUES CONTEMPORAINS

Enseignant : *Dimitri EUCHIN, Gilles LEVEQUE, Blandine ROSELLE,*
Semestre : **1**
Unité : **2**
Coefficient : **3**

Gilles LEVEQUE : L'art à l'époque moderniste

Programme et objectifs :

Ce cours a pour objectif de parcourir l'histoire de l'art moderne, soit pour simplifier la période qui s'étend de 1875 à 1975. Cette période de l'histoire de l'art sera abordée à partir de la théorie moderniste de Clément Greenberg qui a fixé le paradigme de cette histoire. Nous verrons en quel sens on peut dire de l'histoire de l'art moderne des impressionnistes aux expressionnistes abstraits qu'elle est venue confirmer la théorie de Greenberg, mais nous verrons également comment et pourquoi, bien que cette théorie ait été attaquée par les artistes dès le milieu des années 1950, elle a pu vaillamment résister à leurs assauts jusqu'au début des années 1970.

Ce cours a donc pour objectif de donner les grands repères de l'histoire de l'art moderne, des outils fondamentaux pour comprendre cette histoire, et enfin de donner à voir comment l'histoire de l'art se fait et s'écrit inextricablement.

Bibliographie :

Clement GREENBERG, *Art et culture,* Paris, Macula, 1988.
Clément GREENBERG, « La peinture moderniste » (1960), accessible en ligne à l'adresse suivante : http://pkaccueil.files.wordpress.com/2013/05/greenberg_modernism_pk.pdf
Béatrice JOYEUX-PRUNEL, Les avant-gardes artistiques 1848-1918, Paris, Gallimard/Folio, 2015.
Irving SANDLER, *Le triomphe de l'art américain,* 3 vol., Paris, Editions Carré, 1990-1991.
Denys RIOUT, Qu'est-ce que l'art moderne ?, Paris, Gallimard/Folio essais, 2000.

Contrôle des connaissances :

contrôle continu : non
type d'épreuve : examen écrit
durée : 2h
documents autorisés : non

Blandine ROSELLE :

Le cours décrira, du point de vue professionnel, les enjeux et les caractéristiques des mondes de l'art contemporain

• Les problématiques de l'art contemporain

• Les lieux et les métiers de l'art

• P**ratiques professionnelles**

• Médiations et communications

Bibliographie :

- *Le musée à l'œuvre. Le musée comme médium dans l'art contemporain*, J.Putnam, Editions Thames & Hudson, 2002
-*L'Art de l'exposition* : *Une documentation sur trente expositions exemplaires du XXe siècle*,K.HEGEWISCH, B.KLUSER, Editions du Regard, Paris, 1970
- *Scénographie d'exposition*, P.HUGHES, M.BOUVIER, A.PETILLOT, Editions Eyrolles, 2010
- *Exposition, théorie et pratique*, C.MERLEAU-PONTY, J.JEZRATI, Editions L'Harmattan, 2006
- *L'art, une histoire d'expositions*, J.GLICENSTEIN, Editions Lignes d'art, 2009
- *Concevoir et réaliser une exposition. Les métiers, les méthodes*, C.BENAITEAU, M.BENAITEAU, O.BERTHON, A.LEMONNIER, Editions Eyrolles, 2012
- *L'Art peut-il se passer de commentaire ?* MAC/VAL, 2006

Dimitri EUCHIN : La salle de cinéma, hier et aujourd'hui

Réparti en trois modules de 3H, ce cours aura pour objectifs d'appréhender - à travers des apports historiques et théoriques, des travaux pratiques, des rencontres et des visionnements d'objets audiovisuels - la salle de cinéma comme :

- un outil culturel construit par des politiques institutionnelles (approche historique)
- un lieu de pratiques cinématographiques diverses (approche socio-culturelle), à la croisée d'enjeux économiques divers (approche socio-économique)
- un espace de *rencontre* entre des films et des spectateur.trices (approche culturelle)

MASTER CULTURE, CREATION ARTISTIQUE
ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
1ère année – guide des études 2026-2027

Matière : LES NOUVEAUX ENJEUX CULTURELS ET TERRITORIAUX

Enseignant : *Sophie GRAVEREAU*
Semestre : *1*
Unité : *3*
Crédits ects : *2*

Objectifs du cours :

Objectifs du cours :

Ce cours théorique a pour objectif d'amener les étudiants à réfléchir sur les enjeux contemporains relatifs à la place de la culture dans le développement des territoires en ville. A partir d'exemples précis, de recherches et de terrains contemporains, les étudiants seront invités à questionner les mondes de l'art et les espaces urbains face aux processus sociaux qui sous-tendent le développement urbain, à questionner les logiques d'action publique en matière d'art, de culture et de territoire, à comprendre et analyser les pratiques culturelles et les représentations sociales des individus qui émergent de ce contexte et enfin à examiner la place de la culture dans l'écosystème territorial, régional et transnational.

Contenu du cours

- Faire de la culture en ville : territorialiser les politiques culturelles
- La culture comme stratégie urbaine et touristique
- Culture comme outil de marketing territorial
- Des lieux aux tiers lieux : nouveaux enjeux territoriaux
- Fêtes et festivals en milieu urbain : la culture comme projeteur
- Cultures urbaines et territoires en ville : le street art comme parure
- Itinéraires et ancrages : la culture temporaire ou durable ? Les ZAT et occupations éphémères

Bibliographie :

Art et territoire : vers une nouvelle économie culturelle ?, 2013, congrès de l'ACFAS, INRS-Université de Laval, 2013.
Augoyard J. –P., 2000, « L'action artistique dans l'espace urbain », in Métral J. (dir*), Cultures en ville ou de l'art et du citadin, Paris,* Ed. de l'aube, 17-31.

Authier J. –Y., Bacqué M. –H., Guérin-Pace F., 2006*, Le quartier. Enjeux scientifiques, actions politiques et pratiques sociales*, Paris, La Découverte.
Cefaï D., Trom D. (dir.), 2001, Les Formes de l'action collective. Mobilisations dans des arènes publiques, Paris, Editions de l'EHESS.
Cauquelin A, 1999, « Lieux et non-lieu de l'art contemporain », *Quaderni*, n°40, pp. 159-167.
Gravari-Barbas M., 2004, « Les friches industrielles : jeux d'acteurs et inscription spatiale d'un 'anti-équipement' culturel », in Siino C., Laumière F., Leriche F. (coord.), *Métropolisation et grands équipements structurants,* Toulouse, Presses universitaires du Mirail, coll. « Villes et territoire », 277-300.
Gravereau S. 2007, « Se partager l'espace urbain : quand les créateurs investissent Belleville », *Annales de la recherche urbaine*, 106, -15.
Lextrait F., Kahn F., 2005, No*uveaux territoires de l'art,* Paris, Éditions Sujet/Objet.
Métral J., 2000*, Cultures en ville ou de l'art et du citadin*, La Tour d'Aigues : Éditions de l'Aube, coll. « Société et territoire ».
Roy E., 2004, « La mise en culture des friches urbaines », *Les Annales de la Recherche urbaine*, 97, 103-110.
Vandamme M., Loubon P., 2001, *Arts en friche : usines désaffectées, fabriques d'imaginaires*, Paris, Éditions alternatives.
Zarader M., 2008, , « Le lieu de l'art », *Les Temps Modernes* 4, n° 650, pp. 101-116.
Zukin S., (2001), Landscapes of Power: From Detroit to Disney World. Berkeley, University of California Press.

Contrôle des connaissances :
contrôle continu : OUI
type d'épreuve : ORAL
documents autorisés : Aucun

MASTER CULTURE, CREATION ARTISTIQUE
ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
1ère année – guide des études 2026-2027

Matière : SOCIOLOGIE DE LA CULTURE : ENJEUX CONTEMPORAIINS
Enseignant : *Sophie GRAVEREAU*
Semestre : **1**
Unité : **3**
Crédits ects : **2**

Programme et objectifs :

Le cours prend la forme d'un séminaire et fait travailler les étudiants sur un certain nombre de textes fondateurs en sociologie de la culture et de l'art. L'objectif est d'ouvrir les étudiants à une réflexion critique dans le domaine des arts et de la culture : Comment se voit-on attribuer la « qualité sociale » d'artiste ? Qu'est-ce qui, pour le sociologue, distingue une œuvre d'art d'un objet « ordinaire » ? Qu'est ce qui fait œuvre ? Comment définir les mondes de l'art ? Quelles sont les différentes instances de reconnaissance en Arts Plastiques ? Qu'est-ce que le « non public » ? Qu'est-ce que l'iconoclasme nous apprend sur les sociétés contemporaines ? Etc.

Les textes qui serviront d'appui au cours ont pour auteur Nathalie Heinich, Françoise Liot, Pierre Bourdieu, Dario Gamboni, Bernard Lahire, Howard Becker, Pierre-Michel Menger, etc.

Bibliographie non-exhaustive :

H. Becker, *Les Mondes de l'art*, Flammarion, Paris, 2006
P. Bourdieu, *La Distinction*, Minuit, Paris, 1979 ; *Les Règles de l'art*, Seuil, Paris, 1992
P. Bourdieu, *Les règles de l'art*, Paris, « Points Essais », Le Seuil, 1998.
P. Coulangeon, *Sociologie des pratiques culturelles*, La Découverte, Paris, 2006 ; *Les Métamorphoses de la distinction*, Grasset, Paris, 2011
C. Détrez, *Sociologie de la culture*, Armand Colin, Paris, 2014
V. Dubois, *La Politique culturelle. Genèse d'une catégorie d'intervention publique*, Belin, Paris, 2012
C. Grignon & J.-C. Passeron, *Le Savant et le populaire*, Seuil-E.H.E.S.S., Paris, 1989
R. Hoggart, *La Culture du pauvre*, Minuit, 1976
B. Lahire, *La Culture des individus*, La Découverte, 2004
P.-M. Menger, *Le Travail créateur*, Point-Seuil, Paris, 2014

Contrôle des connaissances :

Contrôle continu : non
Type d'épreuve : écrit : commentaire de texte/question de connaissance
Durée : 2 heures.
Documents autorisés : uniquement les documents fournis.

MASTER CULTURE, CREATION ARTISTIQUE
ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
1ère année – guide des études 2026-2027

Matière : **CULTURE EN MILIEU RURAL ET URBAIN**
Enseignant : *Loïc CLAIRET*
Semestre : **1**
Unité : **3**
Crédits ects : **2**

Objectifs

- Approche territoriale des cultures de proximité : du rural à l'urbain, des périphéries à la moyenne montagne, une géographie culturelle
- Les politiques publiques et les accompagnements des institutions
- Les outils adaptés à ces territoires spécifiques
- Les nouvelles formes événementielles, des parcours sensoriels aux arts modestes
- Faire connaître de nombreuses structures culturelles régionales qui serviront d'exemples pour la connaissance du fonctionnement institutionnel national ;
- Susciter l'envie de les fréquenter ;
- En présenter les statuts, les missions, les activités et le fonctionnement, les choix artistiques et culturels ;
- Créer l'occasion de rencontres avec des professionnels de la culture, faire découvrir certains métiers et ce qu'ils nécessitent comme compétences ;

Programme

- Cours théoriques
- Visites d'équipements culturels
- Rencontres avec des professionnels de la culture

Bibliographie

Contrôle des connaissances

type d'épreuve : Dossier personnel : les étudiants devront présenter deux structures culturelles de leur choix en les comparant.

MASTER CULTURE, CREATION ARTISTIQUE
ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
1ère année – guide des études 2026-2027

Matière : **PROBLEMATIQUES CULTURELLES 1**
Enseignant : *Clara RUESTCHMANN et Gilles LEVEQUE*
Semestre : *1*
Unité : *3*
Crédits ects : *2*

Clara RUESTCHMANN (12h)

Programme et objectifs :

Ce cours propose un cadre de réflexion sur les grands enjeux des politiques culturelles françaises, structuré autour de grandes problématiques. Il s'agit de retracer les grandes lignes historiques des politiques culturelles, à travers la création, l'organisation et les missions du ministère de la Culture, les logiques de déconcentration et de décentralisation de l'action publique, l'enjeu des droits culturels, et d'apporter une approche sociologique des liens entre État et monde de la culture. Le cours aborde ainsi le financement de la culture en montrant la diversité des modalités de financement, public (subventions) comme privé (recettes propres, mécénat), en revenant sur les labels et en questionnant sociologiquement le rapport des artistes à la provenance des ressources. Ensuite, le cours se tourne vers les relations culturelles internationales des politiques culturelles françaises, en interrogeant les enjeux de diplomatie culturelle, de diffusion du modèle français par ses institutions et ses musées (Alliance française, Institut français, Saisons croisées) et de protection du patrimoine (UNESCO, patrimoine mondial en péril). Enfin, il s'agit d'interroger le rapport de l'État à la mémoire, et la manière dont la culture et le patrimoine sont mobilisés par les pouvoirs publics, des grandes commandes statuaires comme représentation du pouvoir et de l'histoire, aux controverses qu'elles soulèvent (notamment vis-à-vis de l'histoire coloniale), en passant par les enjeux contemporains des restitutions de biens culturels, jusqu'au rapport de l'État aux œuvres de contre-récits installées dans l'espace public. Les problématiques et concepts soulevés dans ce cours peuvent servir de base de réflexion pour les mémoires tout en restant mobilisables dans un cadre professionnel.

Bibliographie :

Becker, H. (1982). « L'art et l'État », *Les mondes de l'art*. Paris, Flammarion, p.178-206.

Brown, N. E., Liuzza, C., & Meskell, L. (2019). « The Politics of Peril: UNESCO's List of World Heritage in Danger ». *Journal of Field Archaeology*, *44*(5), p.287–303.

Fryberger, A. (2014). « Le rôle du commanditaire dans le processus de création artistique : Perspectives du monde de la musique contemporaine ». In A. Robert & I. Kirchberg (Éds.), *Faire l'art : Analyser les processus de création artistique* (p.57-76). Paris, L'Harmattan.

Fryberger, A. (2018). Financement et valeurs de l'art. Introduction. *Proteus*, (13), p.5-16.

Gravari-Barbas, M. (2020). *Le Patrimoine mondial. Mise en tourisme, mise en images,* (dir.), Paris, L'Harmattan.

Guinard, P. (2014). *Johannesburg. L'art d'inventer une ville*. Rennes, Presses universitaires de Rennes.
Hémond, A. (2021). « Culture-s matter-s. Habitants-artistes, institutions et gentrification : Le cas d'un quartier d'immigration mexicain de Chicago ». *IdeAs*, (17).
Monjaret, A. (2015). « Hommage aux ouvrières italiennes de Nogent-sur-Marne ou les enjeux d'une création : "C'est devenu un mythe les plumassières" ». *Hommes & Migrations*, (1310), p.15-22
Moulinier, P. (2016). *Les politiques publiques de la culture en France*. (7e éd.). Paris, Presses Universitaires de France.
Moureau, N., & Sagot-Duvauroux, D. (2006). « Les pouvoirs publics », *Le marché de l'art contemporain*. Paris, La découverte, p.66-75.
Nora, P. (1984), *Les lieux de mémoire, La République* (dir.), Paris, Gallimard.
Schacter, R. (2014). *Ornament and Order. Graffiti, Street Art and the Parergon*, Londres, Routledge.
Zask, J. (2013). *Outdoor art. La sculpture et ses lieux*. Paris, La Découverte.

Contrôle des connaissances :

Contrôle continu : non
Type d'épreuve : Question de réflexion
Durée : 1h
Documents autorisés : Aucun

Gilles LEVEQUE (12h)

Programme et objectifs :

Titre : **La médiation culturelle, approche théorique**

Certains champs culturels ou artistiques sont considérés comme difficiles d'accès et exigent dès lors, pour tenter de toucher un public plus large, la mise en œuvre d'une médiation culturelle. Le premier objectif du cours est de dégager les raisons qui expliquent le fossé qui existe entre ces formes artistiques ou culturelles et une bonne partie du public au-delà des poncifs et des lieux communs. Le second objectif du cours est de comprendre pourquoi il faudrait que l'art et la « haute » culture soient accessibles idéalement par tous. Il s'agit donc de savoir pourquoi la médiation culturelle est nécessaire, et pourquoi elle serait souhaitable, il s'agit finalement de savoir quelle est la raison d'être de la médiation culturelle.

Bibliographie :

BOURDIEU Pierre, *La distinction, Critique sociale du jugement,* Paris, Les éditions de minuit, 1979.
CHAUMIER Serge, MAIRESSE François, *La médiation culturelle,* Paris, Armand Colin, 2014.
HEINICH Nathalie, *Faire voir, L'art à l'épreuve de ses médiations,* Bruxelles, Les impressions nouvelles, 2009.
LAFORTUNE Jean-Marie (dir.), *La médiation culturelle, Le sens des mots et l'essence des pratiques,* Québec, Presses de l'Université du Québec, 2012.
MONTANDON Frédérique, PEREZ-ROUX Thérèse, *Les médiations culturelles et artistiques, Quels processus d'intégration et de socialisation ?,* Paris, L'Harmattan, 2014.

SAADA Serge, *Et si on partageait la culture ?, Essai sur la médiation culturelle et le potentiel du spectateur,* Toulouse, Editions de l'attribut, 2014.

Contrôle des connaissances :

Examen sur table d'une heure sans document.

MASTER CULTURE, CREATION ARTISTIQUE
ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
1ère année – guide des études 2026-2027

Matière : Actualités culturelles en langue anglaise
Enseignant : *Michel LOUVET*
Semestre : *1*
Unité : *3*
Crédits ects : *2*

Objectifs du cours :

Le cours, essentiellement en langue anglaise, étudie à travers articles de presse, émissions de radio et de télévision, podcasts ou autre media, les événements culturels d'actualité.
L'objectif est d'enrichir les connaissances culturelles, notamment en ce qui concerne les actualités artistiques tout en développant une langue anglaise et un lexique qui tendent vers la spécialisation dans le domaine d'étude.
Il s'agira donc d'être capable par exemple de commenter l'actualité ou une œuvre, de lire, comprendre et analyser des critiques, de rendre compte d'événements, etc...

Bibliographie :

Lire, écouter ou regarder régulièrement tout magazine, site internet, émission de radio ou télévision, ou podcast en langue anglaise traitant d'actualités culturelles.

Contrôle des connaissances :

Contrôle continu portant sur une épreuve orale et sur une épreuve écrite.

MASTER CULTURE, CREATION ARTISTIQUE
ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
1ère année – guide des études 2026-2027

Matière : COMPTE RENDU D'ACTUALITE ARTISTIQUE
Enseignant : *Philippe ETHUIN*
Semestre : 1
Unité : 4
Crédits ects : 2

Programme et objectifs :

Ce cours a pour fonction d'aider les étudiants à restituer par écrit ou à l'oral l'expérience vécue de manifestations artistiques, expositions, concerts, spectacle vivant, etc. Le cours analyse les articles, émissions, productions diverses qui alimentent les débats critiques qui entourent ces événements artistiques, à titre de modèles d'expression ou de communication.

Bibliographie :

La bibliographie évoluant avec l'actualité, elle est donnée en cours.

Contrôle des connaissances :

Contrôle continu : écrit à produire sous forme de dossier

MASTER CULTURE, CREATION ARTISTIQUE
ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
1ère année – guide des études 2026-2027

Matière : ADMINISTRATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Enseignant : *Séverine FRERE*

Semestre : 2
Unité : 5
Crédits ects : 2

Plan du cours :

Le cours a pour objet d'initier les étudiants à l'Administration des Collectivités Territoriales en France et d'apporter les connaissances requises à la préparation aux épreuves de concours de la fonction publique territoriale. Il vise à expliquer le contexte et l'organisation institutionnelle des collectivités. Il s'agit donc de présenter ce qu'est une collectivité territoriale, quels sont les principes qui prévalent à la répartition des compétences entre collectivités territoriales, quelles sont les compétences de chacune des collectivités territoriales et comment ces compétences sont mises en œuvre.
La première partie du cours expliquera les principes de l'organisation des collectivités territoriales en France (décentralisation, libre administration, autonomie, subsidiarité, droit à l'expérimentation...) puis la seconde étudiera les compétences des collectivités territoriales. Seront successivement étudiées les compétences des Régions, des Départements et des Communes et Groupement de Communes

Bibliographie :

Donnée lors du premier cours

Contrôle des connaissances :

QCM de 2 heures

Contrôle des connaissances :

Contrôle continu : non
Type d'épreuve : QCM
Durée : 2 h 00
Documents autorisés : aucun

MASTER CULTURE, CREATION ARTISTIQUE
ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
1ère année – guide des études 2026-2027

Matière : RESEAUX CULTURELS ET DYNAMIQUES TRANSFRONTALIERES
Enseignant : *Loïc CLAIRET*
Semestre : 2
Unité : 5
Crédits ects : 2

Objectifs

L'Europe territoire d'échanges et de pratiques culturelles. Comprendre l'Europe comme terrain de jeu.

Programme

Comprendre l'Europe comme un territoire de circulations et d'échanges (d'idées, d'œuvres, de compétences, d'argent ... et d'habitants) : les artistes ; les publics ; les collectivités et l'Union Européenne **;** les réseaux transfrontaliers et européens
L'Europe un territoire artistique : des mouvements, des particularismes, des scènes ; du tourisme et de la culturel européenne
L'Europe un territoire d'opportunités : les financements ; l'action culturelle européenne ; les outils : collectivités, Relais Culture Europe, Commission Européenne… **;** un cadre international
Quelques exemples concrets

Bibliographie

Contrôle des connaissances

contrôle continu :
type d'épreuve : examen écrit
durée : 1h30
documents autorisés :

Matière : DIAGNOSTIC CULTUREL TERRITORIAL
Enseignant : *Loïc Clairet*
Semestre : 2
Unité : 6
Crédits ects : 3

Objectifs du cours :

Ce cours vise à initier les étudiantes et étudiants aux méthodes du diagnostic territorial, outil qui précède et accompagne aujourd'hui la réflexion et la formulation pour la mise en œuvre des outils et projets artistique et culturel. Les enseignements précisent les concepts, les méthodes ainsi que les sources et les indicateurs nécessaires à une connaissance des territoires locaux.

- Méthodologies, sources et données pour un diagnostic territorial
- Analyse et rendu des matériaux d'enquêtes
- L'élaboration des conclusions

Contenu du cours

Les étudiantes et étudiants devront mener une recherche pour le compte d'une structure culturelle locale (Dunkerque, voire Lille) ou d'une collectivité et proposer le bilan-diagnostic du territoire. Ce bilan permettra de rendre compte d'une analyse des dynamiques à l'œuvre et de leur mise en forme en termes d'enjeux par les acteurs et ceci en mobilisant les matériaux nécessaires permettant de le réaliser.

Quelques repères bibliographiques

ARBORIO A.M., FOURNIER P, « L'enquête et ses méthodes : l'observation directe », Armand Colin, 2005
BAILLY J.C., « Le Dépaysement. Voyages en France », Seuil, 2011
BEAUD S. et WEBER F., « Guide de l'enquête de terrain ». Paris, La Découverte, coll. « Guide Repères », 2001 (1997).
BROWAEYS, X., CHATELAIN, « Etudier une commune : Paysages, territoires, populations, sociétés », Armand Colin, P. 2005.
C ARERI F., « Walkscapes : la marche comme pratique esthétique », Actes Sud, 2013
PETIT L., « La ville sur le divan : Introduction à la psychanalyse urbaine du monde entier », La Contre Allée, 2013

Contrôle des connaissances :
Contrôle continu et examen final : micro-enquête de terrain

MASTER CULTURE, CREATION ARTISTIQUE
ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
1ère année – guide des études 2026-2027

Matière : MONTAGE ET MANAGEMENT DE PROJETS CULTURELS
Enseignant : *Loïc CLAIRET*
Semestre : 2
Unité : 6
Crédits ects : 3

Programme et objectifs :

Etude de cas
Etablissement d'un projet culturel
- Statut
- Missions
- Constitution et organisation d'équipe
- Programmation
- Programme d'action culturelle
- Partenariats
- Budget prévisionnel général
- Budget prévisionnel de production/d'action
- Plan de communication

Bibliographie :

La scène – trimestriel (version papier et numérique)
La Lettre du spectacle – toutes les deux semaines (version papier et numérique)
La lettre de l'entreprise culturelle
La Fabrique de la programmation culturelle, Catherine Dutheil-Pessin et François Ribac, La Dispute, 2017

Sitographie :

ARTCENA centre national des arts de la rue, du cirque et du théâtre https://www.artcena.fr/; et notamment le Guide du spectacle vivant https://www.artcena.fr/guide
Culturables - https://culturables.fr/
Sceneweb - https://sceneweb.fr/
Page Ressources de *Filage* - https://www.filage.fr/ressources
Carte des structures de la création artistique - *Ministère de la culture* - *https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Theatre-spectacles/Le-theatre-et-les-spectacles-en-France/Cartes-des-structures-de-la-creation-artistique*

Contrôle des connaissances :

contrôle continu : oui
type d'épreuve : Travail de groupe : Dossier à produire + soutenance
durée : 1 h 30
documents autorisés : oui

Matière : CULTURES ET TERRITOIRES EN TRANSITION
Enseignant : Clara RUESTCHMANN
Semestre : 2
Unité :7
Coefficient : 2

Programme et objectifs :

Ce cours aborde les transitions contemporaines de l'art et de la culture du point de vue de l'intervention croissante des professionnel·les des mondes de l'urbain (collectivités territoriales, promoteurs immobiliers, bailleurs sociaux, architectes, etc.) dans la commande et conception de projets culturels. En croisant leurs perspectives avec celles des artistes, il s'agit de comprendre ce qui unit les projets artistiques au territoire dans laquelle ils s'implantent, et comment l'art est mobilisé pour accompagner les dynamiques de transitions urbaines. En se concentrant sur les acteurs de l'urbain et les projets culturels qu'ils soutiennent, le cours montre que les politiques culturelles ne peuvent être considérées isolément : elles doivent être croisées avec les intérêts économiques et politiques de celles et ceux qui commandent et financent ces projets, et ici, ceux des politiques urbaines. L'objectif est alors double : il s'agit de comprendre comment la culture se lie aux dynamiques territoriales, notamment d'attractivité, et de saisir les nouvelles formes de commande artistique portées par ces acteurs de l'urbain. Les étudiant·es sont invité·es à choisir un projet culturel en contexte urbain et à interroger les liens entretenus entre ce projet et son territoire ; iels restitueront leurs travaux sous forme de poster.

Bibliographie :

Ambrosino, C., Michel, B. & Sagot-duvauroux, D. (2026). *Artistic Scenes and the City, Volume 1: A Theoretical Approach*. Grenoble, PUG

Amouroux, D. (2017). « Fusions. Les démarches symbiotiques de Marta Pan et André Wogenscky ». *In Situ. Revue des patrimoines*, 32.

Arab, N., Özdirlik, B., & Vivant, E. (2016). *Expérimenter l'intervention artistique en urbanisme*. Rennes, Presses universitaires de Rennes.

Begin, B. (2021). *L'influence des arts plastiques sur la pratique architecturale contemporaine*. Université de Strasbourg.

Bière, D., & Marantz, É. (2017). « Le collectif à l'œuvre. Collaborations entre architectes et plasticiens (xxe-xxie siècles) : Éditorial ». *In Situ*, 32.

Correia, M. (2018). « L'envers des friches culturelles Quand l'attelage public-privé fabrique la gentrification ». Revue du *Crieur*, n°11(3), p.52-67.

Coulaux, O. (2025). *Au centre de l'écart. Vers une anthropologie politique des lieux de l'avenir. : ethnographie de l'occupation temporaire d'une infrastructure hospitalière à Paris, par le détour de Naples (2015 - 2020)*. École des Hautes Études en Sciences Sociales.

Couret, M. (2014). *La production de l'œuvre publique d'art contemporain*. Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
Denis, J., & Pontille, D. (2022). *Le soin des choses : Politiques de la maintenance*. Paris, La Découverte.
El Kaddioui, H. (2022). *Orner le quotidien. Processus d'ornementation du logement collectif privé en Île-de-France (2009-2016)*. Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
Genyk, I. & Macaire, E. (2019). « Rôles et enrôlement : L'artiste dans le projet urbain », *Les Cahiers du Développement Social Urbain*, N° 69(1), 6-8.
Gravereau, S. (2008). *Artistes de Belleville : entre monde de l'art et territoires urbains*. École des hautes études en sciences sociales.
Gravereau, S. (2013). « Les artistes de Belleville : valeur et faire-valoir d'un quartier de Paris à leurs dépens ? », *Territoire en mouvement*, 17-18, p.38-51.
Guillemard, D. (2011). « D'une simple attitude à une discipline, l'évolution de la notion de prévention ». *Technè. La science au service de l'histoire de l'art et de la préservation des biens culturels*, (34), 5-12.
Kreplak, Y. (2019). « Quelle sorte d'entité matérielle est une œuvre d'art ? ». *Images Re-vues*, Hors-série 7.
Maeder, T. (2022). *Terrain critique. Des nouveaux usages de l'art en urbanisme*. MétisPresses.
Négrier, E. (2013). « Les Nouveaux Commanditaires. Politique et société ». In *Faire art comme on fait société. Les nouveaux commanditaires*. Paris, Presses du Réel.
Pinard, J., & Vivant, E. (2017). « La mise en évènement de l'occupation temporaire : quand les lieux artistiques off inspirent les opérateurs in de la production urbaine ». *L'Observatoire*, 50 (2), p.29-32.
Ruestchmann, C. (2026). « Les fêtes de chantier du Grand Paris Express. Mise en scène des promesses métropolitaines ». *ethnographiques.org*, 50.
Straw, W. (1991). « Systems of articulation, logics of change: communities and scenes in popular music », *Cultural Studies*, 5(3), p.368-388.
Tonnelat, S., Segapeli, S., Serra, L., Shankland, S. & Montmory, G. (2012). *Vers une politique culturelle du chantier. Le plasticien comme acteur du projet urbain durable ? Analyse critique et participative d'une expérience innovante à Ivry-sur-seine : la Haute Qualité Artistique et Culturelle (HQAC)*. Ivry-sur-Seine, Programme de Recherche Interdisciplinaire Ville et Environnement.
Vigne, M. (2019). *Occuper les lieux – Occuper les habitants. Ethnographie de deux expérimentations institutionnelles. Bruxelles, Nantes*. Université de Nantes.
Zask, J. (2013). *Outdoor art. La sculpture et ses lieux*. Paris, La Découverte.
Zukin, S. (1982). *Loft Living. Culture and Capital in Urban Change*. Baltimore, The Johns Hopkins University Press.

Contrôle des connaissances :

Contrôle continu : oui
Type d'épreuve : poster et présentation orale
Durée : -
Documents autorisés : notes

MASTER CULTURE, CREATION ARTISTIQUE
ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
1ère année – guide des études 2026-2027

Matière : MONDES DE L'ART EN DEBAT : ENJEUX ET LOGIQUES
Enseignant : *Sophie GRAVEREAU*
Semestre : 2
Unité : 7
Crédits ects : 1

Objectifs du cours :

Ce cours a pour objectif de s'interroger sur les sujets brulants de l'actualité artistique et urbaine contemporaine. La réflexion s'articule autour de grands débats majeurs qui animent les professionnels de la culture et des territoires, portés par les évolutions économiques et sociologiques, les prises de conscience éthique et politiques, les transformations technologiques et les enjeux internationaux.

Les étudiants auront à choisir une thématique et à réaliser un exposé et une micro-enquête.

Bibliographie non-exhaustive :

Nassim Aboudrar B., Mairesse F. et Martin L, *Géopolitiques de la culture : L'artiste, le diplomate et l'entrepreneur*, Paris, Armand Colin, 2021.
Antille B., *Le monde de l'art face à la logique du projet. Enquête sur une révolution silencieuse*, Sierre/Genève, EDHEA et art&fiction, 2025.
S. Becker H., *Les mondes de l'art*, traduit de l'anglais par Jeanne Bouniort, Paris, Flammarion (collection *Champs*), 1988 [1982] (rééd. poche 2010 et 2024).
Benghozi P-J et Paris Th. (dir.), *Howard Becker et les mondes de l'art* (actes du colloque de Cerisy), Paris, Éditions de l'École Polytechnique, 2013.
Bourdieu P., *Les Règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*, Paris, Seuil, 1992.
Buscatto M., « Quoi de neuf chez les artistes ? Les "mondes de l'art" à l'épreuve du travail artistique », in *Les mondes plurielles de Howard S. Becker*, Paris, La Découverte, 2014, pp. 99-116.
Evain A., *Histoire des femmes créatrices en Europe : Le genre à l'œuvre*, Paris, Éditions de la MSH, 2026.
Heinich N., *La valeur de l'art contemporain à l'épreuve des jugements moraux*, Paris, Gallimard (collection *Le Débat*), 2025.
Giavitto J-L. et Saint-Germier P. (dir.), *L'art au temps de l'IA*, Paris, Éditions du Centre Pompidou, 2025.
Martin L. (dir.), *Censure, autocensure et annulation dans les arts et la culture*, Paris, Armand Colin, 2024.
Moulin R., *L'Artiste, l'institution et le marché*, Paris, Flammarion, 1992.
Quemin A. et De Vrièse M., « Les artistes femmes dans les mondes de l'art : une internationalisation asymétrique », *Sociologie de l'art*, vol. 35, n° 2, 2023, pp. 45-72.
Revue Réseaux, *Genre, algorithmes et plateformes culturelles*, Paris, La Découverte, 2025.
Sapiro G.**,** *Peut-on dissocier l'œuvre de l'auteur ?*, Paris, Le Seuil, 2020.

contrôle des connaissances :

contrôle continu : non
type d'épreuve : dossier oral

MASTER CULTURE, CREATION ARTISTIQUE
ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
1ère année – guide des études 2026-2027

Matière : SUIVI ET METHODOLOGIE DU MEMOIRE
Enseignant : *Laurent MIGNOT, Sophie GRAVEREAU*
Semestre : 2
Unité : 8
Crédits ects : 1

Objectifs du cours :

Connaissance et maîtrise des outils de recherche documentaire disponibles à la BULCO et depuis son portail documentaire e-Bulco
Rédaction d'une bibliographie : sélection des références pertinentes, plan de classement et écriture selon la norme standard Z44- 005 simplifiée.

Contenu du cours

Présentation du portail documentaire e-Bulco : la recherche dans le catalogue, l'utilisation des services associés
Présentation de quelques ressources électroniques utiles : bases de données, périodiques électroniques, portails documentaires
La recherche d'information sur Internet : méthodes de recherche, évaluation des sites
Sélection des références pertinentes en relation avec son sujet
Rédaction d'une bibliographie : structurer une bibliographie, rédiger les références d'après la norme Z44-005

Evaluation

Bibliographie relative à la partie « élargissement théorique » du mémoire : coef 1

Master Culture, création artistique et développement du territoire, 1ère année
Recommandations concernant le mémoire

LE MEMOIRE

Il doit faire 50 pages (environ 1.500 caractères par page, espaces non compris).
Il a plusieurs objectifs :

1. **rendre compte de ce que l'étudiante ou l'étudiant a observé et entrepris au cours de son stage** dans une structure professionnelle. La première partie du Mémoire doit donc comporter une présentation de la structure d'accueil (rapide historique, statut juridique, missions, activités, organigramme, budget et financements) ainsi qu'une description très synthétique des missions confiées au stagiaire et des tâches qu'il (elle) a accomplies.
2. **analyser le projet et le fonctionnement de la structure d'accueil**. Après avoir passé dix semaines dans une institution culturelle, l'étudiant doit être capable d'en analyser le projet (quelle est sa pertinence dans un contexte donné ?) et le fonctionnement (les moyens sont-ils adéquats au projet ?)
3. **construire une analyse plus théorique prolongeant ce travail pratique**. Cette troisième partie est une réflexion personnelle menée à partir de l'expérience vécue, et enrichie par des lectures, des rencontres et/ou des enquêtes. Le sujet devra obligatoirement être lié à ce que l'étudiant(e) aura observé durant son stage. Il sera clairement annoncé dès l'introduction.

Vous devez faire en sorte que ces parties soient le plus possible équilibrées.

Un résumé du mémoire figurera en quatrième de couverture ; il comprendra entre 1.000 et 1.500 caractères (espaces non compris) et sera accompagné d'une liste de mots-clés (5 à 10).

Le sommaire, situé en début de volume (après les remerciements), devra reprendre tous les titres et indiquer, au moins pour les parties, chapitres et grandes sections de votre mémoire, les pages où ils commencent. Il est conseillé de donner des titres qui disent déjà quelque chose du contenu du chapitre plutôt que des titres passe-partout.

La couverture doit présenter toutes les informations nécessaires à l'identification du mémoire :

- prénom et nom de l'étudiant, année d'études, filière et université
- nom de la structure d'accueil et thème de la réflexion théorique.

Par ailleurs la couverture doit être très lisible et sobre. Evitez donc les photographies ou trames décoratives qui prennent toute la page, préférez leur des illustrations en « vignette », qui ne brouillent pas le message, c'est-à-dire la lecture des informations essentielles.

Les citations doivent être mises entre guillemets et bien sûr référencées. Pour la référence, deux solutions sont possibles :

a. Vous faites un appel de note et dans celle-ci, en bas de page, vous indiquez la référence complète du livre ou article cité et **le numéro de la page dont est extraite la citation**. Par exemple : Bernard Lahire, *La culture des individus*, Paris, La Découverte, 2004, p.71.
Si vous citez plusieurs fois le même ouvrage dans votre mémoire, vous ne re-notez pas le nom de l'ouvrage, l'éditeur, le lieu et la date de publication, vous devez vous contenter d'indiquer (dans la note) : Bernard Lahire, *Ibid.*, p.94. Attention néanmoins si vous faites référence à plusieurs

ouvrages ou articles du même auteur : *Ibid.* indique qu'il s'agit de la même référence que la dernière citée.

b. Après avoir refermé les guillemets de la citation, vous ouvrez une parenthèse et indiquez simplement le nom de l'auteur, l'année de publication de l'ouvrage ou article cité, et **le numéro de la page dont est extraite la citation**. Par exemple : (Lahire, 2004, p.71). Le lecteur qui voudrait connaître le nom de l'ouvrage, l'éditeur, etc. se reporte alors à la bibliographie (en fin de mémoire). S'il y a plusieurs ouvrages ou articles du même auteur publiés la même année, il suffit, dans la bibliographie comme dans la parenthèse qui suit la citation, de mettre une lettre après la date. Par exemple : Lahire (Bernard), *La culture des individus*, Paris, La Découverte, 2004a ; (Lahire, 2004a, p.71).

Surtout, vous ne devez jamais recopier des phrases ou prendre sur Internet des passages de livres, articles ou autres documents sans mettre de guillemets et sans citer vos sources : ce serait du **plagiat (assimilé à de la tricherie à l'examen)**. Et une citation ne vous dispense **jamais** d'exprimer avec vos propres mots une idée nécessaire à votre argumentation.

Les tableaux, schémas, graphiques, cartes, photographies et autres documents présentés devront tous présenter un titre et une source. Rappelons que, comme pour les citations, ce type de document ne remplace pas votre réflexion, votre analyse d'un phénomène ou d'une question posée par votre sujet, il vient juste l'illustrer.
Si les tableaux, graphiques, etc. sont souvent utiles pour synthétiser ou illustrer vos propos, ils ne doivent néanmoins pas prendre trop de place dans votre écrit (par exemple, ils ne peuvent interrompre le texte sur plus d'une page). Certaines de ces « illustrations » peuvent être placées en annexes et peuvent faire l'objet de renvois à l'intérieur du texte. Par exemple : *Cf.* annexe n°2, p. 4.

La bibliographie
La bibliographie, située à la fin du mémoire (mais avant les annexes) doit reprendre tous les documents cités dans le mémoire. On peut faire plusieurs rubriques (ouvrages et articles scientifiques d'un côté et articles de presse de l'autre, par exemple), mais à l'intérieur de chaque rubrique les documents sont classés par ordre alphabétique d'auteur. Il faut donc mettre le patronyme de l'auteur en premier (on peut même l'indiquer en majuscules). Par ailleurs, pour un livre, doivent être obligatoirement précisés le titre (en italique et sans guillemets), le nom de l'éditeur et le lieu et la date d'édition.
Pour un article, son titre est indiqué entre guillemets et en écriture romaine, et le nom de la revue (en italique), le numéro de celle-ci, sa date de publication et les pages sont précisés. Par exemple :

Règles typographiques
(à respecter impérativement dans vos travaux, mémoires)

Ponctuation :
Seuls le point et la virgule sont accolés au mot qui les précède, tous les autres signes de ponctuation sont précédés (et bien sûr suivis) d'un espace.

Citations :
Elles se font dans le corps du texte, à moins d'être particulièrement longues, auquel cas on ira à la ligne pour la citation, et après celle-ci pour reprendre le fil du texte.

On respecte la mise en forme du texte cité (on ne mettra p. ex. en italiques que les mots qui étaient en italiques dans le texte que l'on cite), les citations sont bien sûr encadrées par des guillemets.

L'appel de note est accolé au dernier mot du texte, avant la ponctuation et les guillemets (ex. : « Le bon sens est la chose du monde la mieux partagée[1]. ») Toute citation exige une référence précise.

Références :

Les références sont indispensables, et doivent permettre au lecteur de retrouver le texte cité ou signalé dans le document original.

Lorsque la référence est un livre, on indique d'abord le nom de l'auteur en majuscules, puis son prénom (minuscules), puis le titre de l'ouvrage en italiques (sans guillemets), puis le lieu de publication, puis l'éditeur, puis l'année de publication, enfin le numéro de la page citée (indispensable s'il s'agit d'une citation précise). Ex. :
DANTO Arthur, *Après la fin de l'art,* Paris, Seuil, 1996, p. 132.

Lorsque la référence est un article, dans l'ordre : nom en majuscules, prénom en minuscules, titre de l'article entre guillemets (pas d'italiques, à moins que le titre original en comprenne), titre de la revue en italiques, numéro de la revue, date de publication et enfin page s'il s'agit d'une référence précise (en particulier pour les citations). Ex. :
HEFFERMAN James A., « Resemblance, Signification, and Metaphor in the visual Arts », *Journal of Aesthetics and Art Criticism,* vol. XLIV, n° 2, hiver 1985, p. 173.

Lorsque la référence provient du web, il faut indiquer le nom de l'auteur comme indiqué précédemment ou le nom de l'organisme, le titre de l'article/de la page web, l'URL précise (pas seulement l'adresse du site où vous avez trouvé l'information) et enfin la date de consultation (entre parenthèses).

Les mêmes règles sont à respecter dans la bibliographie bien sûr.

Lorsque vous faites référence plusieurs fois de suite à la même page (livre, article, page web), ne répétez pas en note la référence, notez seulement : *Ibid.* (= *ibidem,* soit : au même endroit). Lorsque vous citez plusieurs fois de suite le même texte mais à une page différente, notez : *Ibid.,* p. 52). Lorsque vous citez un livre ou un article que vous avez déjà cité quelques notes ou quelques pages auparavant (référence qui est à priori encore dans l'esprit du lecteur), inutile de reprendre intégralement toute la référence ; vous indiquez seulement le nom de l'auteur selon les règles prescrites (majuscules/minuscules), suivi de : *op. cit.* (= *opus citatum,* c'est-à-dire œuvre/ouvrage cité), suivi du numéro de la page citée. Ex. :
DANTO Arthur, *op. cit.,* p. 307.

Naturellement, si vous avez cité plusieurs ouvrages du même auteur, dans la référence vous devez préciser de quel ouvrage de cet auteur vous parlez. Ex. :
DANTO Arthur, *Après la fin de l'art, op. cit.,* p. 307.
Cela vous évite de rappeler le lieu de publication, l'éditeur et l'année de parution.

Principe général : agissez avec logique, de telle sorte que les références soient les moins lourdes possibles tout en étant parfaitement claires pour le lecteur. En cas de doute, ouvrez un livre d'une édition universitaire (ex. : PUF) pour suivre ses règles typographiques et bibliographiques.

Les documents audiovisuels et Internet utilisés dans le mémoire doivent être référencés – avec le plus de précision possible – dans des rubriques à part.

Par exemple : www.moca-lyon.org/Pages/expo/vache/R.filliou.html
Vous mentionnerez également la date à laquelle vous les avez consultés.

De plus, les sites Internet ne présentant pas le même degré de fiabilité en matière d'informations présentées, il serait judicieux, si l'adresse n'est pas transparente là-dessus, de préciser en une ou deux lignes qui est à la source du site utilisé : organisme public, organe de presse, syndicat professionnel, artiste, personne privée…

Les annexes
Tous les documents photocopiés (statuts de l'institution, budget, organigramme, projets rédigés au sein de l'institution, extraits de presse, éléments de communication etc.) doivent être placés en annexes. Néanmoins celles-ci ne doivent pas être trop copieuses et doivent être à la source de renvois dans votre mémoire. Par exemple, un extrait de texte juridique ou de tableau de chiffres est présenté dans le corps du texte, et une parenthèse indique au lecteur que, s'il veut en savoir plus, il doit se reporter à l'Annexe X, page Y. Si une annexe ne donne pas l'occasion d'un tel renvoi, c'est *a priori* qu'elle est inutile.
Pour l'étudiant(e) qui fait une enquête de terrain de type sociologique, la grille d'entretien, le questionnaire et toutes les autres informations méthodologiques (choix de l'échantillon, durée et lieu de passation du questionnaire, etc.) doivent figurer dans une annexe.
Si l'étudiant(e) a, durant son stage, remis à son tuteur un mémoire ou un compte rendu, celui-ci doit être placé en annexe. Il peut éventuellement donner lieu à un commentaire dans le corps du mémoire.

Pour éviter au lecteur des allers et retours entre le corps du mémoire et les annexes, il est conseillé de regrouper les annexes dans un deuxième volume qui aura son propre sommaire. La couverture portera les mêmes éléments que celle du mémoire ainsi que la mention « Annexes ».

Nom des institutions : Vous devez toujours présenter les personnes ou les institutions la première fois que vous en parlez. Les noms de structures doivent être mis en évidence graphiquement et les sigles (ou acronymes) doivent être développés.

Entretiens :

Toute recherche s'appuie non seulement sur des sources théoriques mais se construit également à partir d'entretiens réalisés auprès des professionnels rencontrés sur votre stage ou en-dehors de celui-ci afin d'éclairer votre problématique.

Pour ce qui est de l'analyse et de la retranscription des entretiens, je vous renvoie à la méthodologie de Jean-Claude Kaufmann : KAUFMANN J. –C., *L'entretien compréhensif*, Paris, Nathan (« Université »), 1996.

Que vous retranscriviez ou non l'intégralité de vos entretiens, vous devez faire figurer en annexes une liste des entretiens réalisés, en précisant pour chacun d'eux l'âge, la profession etc. de l'interviewé et la date de l'entretien.

LA RELECTURE

Il est fortement conseillé à l'étudiant de faire relire son mémoire avant d'en lancer l'impression définitive. L'auteur d'un texte n'étant pas son meilleur lecteur – il le connaît trop –, il est préférable de solliciter un parent ou ami(e) (pourvu de bonnes connaissances en français) qui, ne le connaissant pas, pourra poser un œil neuf sur lui.

LA RELIURE ET L'IMPRESSION

Le mémoire sera relié de telle manière que les pages ne risquent pas de se détacher (préférez les reliures à spirale).
L'étudiant devra en donner **un exemplaire à chaque membre du jury** (même s'il s'agit de deux enseignants) et en garder un pour lui.

LA SOUTENANCE

Le **jury** de soutenance est composé de deux membres :

- le tuteur de stage
- un enseignant de l'université, le professeur référent.

Si le tuteur ne peut pas être présent à la soutenance ou si l'étudiant ne souhaite pas sa présence, le jury peut être composé de deux enseignants.

La soutenance commence par un **exposé de 10 à 15 minutes** : l'étudiant(e) y fait un résumé de son travail écrit, **en mettant en évidence les points qui lui semblent les plus importants**.
La soutenance doit être soigneusement préparée. Il est conseillé à l'étudiant(e), deux ou trois jours avant la date fixée, de pratiquer une relecture critique de son mémoire et notamment de repérer les limites de son travail, ainsi que ses principaux défauts. Tout travail, même le meilleur, est critiquable, et il est préférable que son auteur sache où sont les points faibles.
Si, lors de votre relecture, vous vous apercevez d'un oubli ou d'une ambiguïté dans le mémoire, il est bon de le signaler lors de l'exposé.
Pour l'exposé, le mieux est de noter sur une feuille son déroulement, en indiquant ce qui va être dit en introduction, les principaux points exposés et le contenu de la conclusion. Ceci doit constituer un guide pour votre intervention, pas un cadre rigide. Rédiger entièrement votre discours serait dangereux, puisque vous seriez tenté(e) de lire votre papier et donc d'ennuyer très vite votre auditoire.
Après l'exposé, les membres du jury font une série de remarques sur le fond et la forme du Mémoire puis ils posent des questions à l'étudiant.

La soutenance doit être **vivante** et convaincante. Si l'étudiant n'a pas l'air intéressé par son propre sujet, il produit sur le jury une impression désastreuse. Le jury fera preuve d'indulgence envers un étudiant timide mais non envers un étudiant nonchalant. L'attitude physique est également importante, c'est quelque chose sur quoi vous pouvez vous entraîner.
L'utilisation d'un ordinateur lors de la soutenance n'est pas obligatoire. Elle n'est nécessaire que dans un seul cas : celui où l'étudiant veut présenter au jury des documents visuels qui seraient absents du mémoire. L'étudiant qui serait dans ce cas doit demander au secrétariat le matériel nécessaire à une présentation techniquement réussie. Il doit faire attention à ce que l'utilisation de l'ordinateur ne le gêne pas dans sa présentation. Il n'y a rien de pire qu'une soutenance où l'étudiant regarde son ordinateur et non les membres du jury.

NOTE

L'étudiant-e qui n'aura pas obtenu la note minimum de 10/20 ne pourra valider son année. La validation du master requiert une double condition : une moyenne de 10/20 minimum aux UE hors l'UE de stage et de 10/20 minimum au mémoire.

CALENDRIER

La rédaction du mémoire doit commencer pendant le stage lui-même. C'est à ce moment-là qu'il vous est le plus facile de vous procurer toutes les informations nécessaires à la présentation de la structure d'accueil. Votre tuteur et d'autres personnes travaillant dans l'institution peuvent répondre à vos questions et vous donner des conseils. Il est recommandé de prendre des notes le plus régulièrement possible sur tout ce qui peut alimenter le mémoire. Mais il ne faut surtout pas transformer ces notes en journal de bord d'où on ne saurait pas extraire ce qui est important.

Au plus tard cinq semaines après le début du stage, c'est à dire **entre mi-mars et début avril 2027,** vous devez envoyer à votre professeur référent

- une fiche présentant la structure d'accueil ;
- une liste des missions et des activités qui vous sont confiées ;
- le thème du développement théorique que vous envisagez de traiter.

Les soutenances auront lieu entre le 1er et 12 septembre 2027 (avant la reprise des cours) pour la seconde session. Il revient à l'étudiant de trouver une date de soutenance qui convienne aux deux membres du jury et de prendre rendez-vous avec eux suffisamment longtemps à l'avance.

IMPORTANT : Les mémoires doivent être impérativement rendus au minimum 5 jours avant la date prévue de soutenance. Dans le cas contraire, nous serons contraints de vous ôter un point par jour de retard jusque deux jours avant la soutenance, puis de refuser d'organiser celle-ci.

Toute demande de dérogation par rapport à ce calendrier devra être faite par écrit et justifiée par des raisons sérieuses.

Université
Littoral Côte d'Opale

MASTER

CULTURE
Création artistique et Développement du territoire

2ème année

Preparing a Briefing Document

Informations générales	Mention : MASTER	Parcours : CULTURE
	Année : M2	Semestre : S9
	Nom des ressources impliquées dans la SAÉ : l'art et la culture dans le territoire, les lieux de vie artistique et culturelle, les sujets de société et d'actualité dans le domaine de l'art et la culture	
	Nombre de crédits : 3 ECTS	
	Durée de la SAÉ : 25h TD	
	Nombre d'étudiants concernés : max. 36 étudiants	Nombre de groupes : 1
	Equipe pédagogique :	Responsable(s) de la SAÉ : Michel Louvet
		Enseignants + spécialité et statut : enseignants titulaires (PRAG/PRCE), contractuels, lecteurs, vacataires et enseignants chercheurs (section 11) affectés à la SAÉ
		Professionnels : selon les besoins et les disponibilités des intervenants
	Description de la SAÉ :	- Rédaction d'un abstract (master recherche) ou d'une note de synthèse (master pro) à partir de travaux de recherche préliminaires - Toutes les compétences langagières sont mobilisées en amont (compréhension orale et écrite, expression orale et écrite) pour nourrir la production finale. - Préparation au Certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur (CLES), niveau C1

CONSIGNES - SCENARIO	Objectifs de la SAÉ et lien avec le référentiel de compétences	**Compétence :** - C03 Mettre en oeuvre une communication spécialisée pour le transfert de connaissances - Compétences communicatives et actionnelles (CECRL B2+)
		Famille.s de situation.s Extraire les informations essentielles et écarter les redondances tout en restant strictement fidèle aux documents fournis (interdiction d'ajouter des connaissances personnelles ou un avis critique). Regrouper les idées fortes issues d'un ou plusieurs documents par grands axes logiques au sein d'un plan structuré (souvent en deux parties et deux sous-parties). Utiliser un style direct, sobre et objectif avec des phrases courtes, sans adopter de position personnelle.
		Niveau de développement : Niveau B2+ du CECRL
	Résultat :	Livrables attendus : - Participation à une table ronde (PLO) en lien avec le sujet de l'abstract / de la note de synthèse (durée : 10 min.) - Rédaction d'un abstract ou d'une note de synthèse (PLE), d'environ 300 mots dans un registre soutenu Production écrite - Portfolio individuel reflétant un minimum de 8h de travail personnel : réflexion sur les documents de la SAÉ et analyse de la progression de l'apprenant
		Date de remise du livrable : séance 5

Soutien et évaluation	Condition d'accès à l'évaluation (ex : présence obligatoire aux séances, etc.) : présence obligatoire, écoute et participation active à toutes les séances, rendu des travaux dans les délais impartis. Aménagements possibles dans le respect des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences de l'ULCO.
	Modalités d'évaluation : • Mise en situation (observation de l'étudiant en action) et soutenance orale (PLO) : 40 % • Livrable (PLE) : 40% • Portfolio individuel (centré compétence – incluant action et réflexion) : 20%

Gestion des échecs :
- Livrable non rendu (ABJ ou ABI) : session 2
- Étudiants à besoins particuliers : aménagements spécifiques de la SAÉ par l'enseignant selon les recommandations du BVEH (DEVE)

MASTER CULTURE, CREATION ARTISTIQUE
ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
2ème année – guide des études 2026-2027

Matière : COMMUNICATION ET PRATIQUE GRAPHIQUE

Enseignant : *Caroline PIERARD et intervenants*
Semestre : **3**
Unité : **1**
Crédits ects : **2**

Objectifs
Rappeler et approfondir les connaissances acquises en première année sur la communication de projets culturels en concentrant les échanges sur la partie graphique des métiers de la communication. L'objectif reste de familiariser les étudiant(e)s aux métiers de la communication pour leur donner les moyens de postuler à ces métiers à la fin du master

Programme
Après discussion avec les étudiant(e)s, le programme pourra balayer les thématiques suivantes :
- Histoire du graphisme
- Comment travaille-t-on avec des graphistes ?
- Comment travaille-t-on avec des imprimeurs ?
- Présentation des notions à connaître et à maîtriser sur les logiciels de mise en page (plus particulièrement Indesign) et réalisation de supports de communication

Le cours sera constitué d'apports théoriques mais s'attachera à faire la part belle aux échanges entre étudiant(e)s, avec des professionnels du graphisme, et à la pratique graphique sur les ordinateurs des étudiant(e)s ou de l'université.

Contrôle des connaissances

Evaluation individuelle sur table lors de la dernière séance.

MASTER CULTURE, CREATION ARTISTIQUE
ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
2ème année – guide des études 2026-2027

Matière : GESTION SOCIALE ET COMPTABILITE DES STRUCTURES CULTURELLES

Enseignant : *Jules MOREAU*
Semestre : **3**
Unité : **1**
Crédits ects : **2**

Objectifs **Transmettre aux étudiants des notions de gestion utilisables dans le montage de projets et dans l'administration des institutions**

Programme

Les objectifs de la comptabilité, le système comptable
Les documents de synthèse : compte de résultat et bilan,
Les immobilisations, notions sur les amortissements, les charges et les produits...

Bibliographie

Donnée en cours

Contrôle des connaissances

contrôle continu : 2 contrôles continus
type d'épreuve : écrite
durée : 1 heure
documents autorisés : plan comptable et calculatrice simple

MASTER CULTURE, CREATION ARTISTIQUE
ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
2ème année – guide des études 2026-2027

Matière : Connaissances des mondes de l'art et insertion professionnelle (PPP)
Enseignant : *Loïc CLAIRET*
Semestre : 3
Unité : 1
Crédits ects : 1

Objectifs

Accompagner l'insertion dans le monde professionnel.

Programme

GESTION DU COLLECTIF

- La vie des groupes :
* Conflits : utiles ? Comment gérer les crises ?
* différents types de conflits : hiérarchiques, de fonds, de rôles, de place, de salaire, de relations H/F (surtout si position hiérarchique) …
* les rôles : respecter les partenaires, faire bouger les positions, faire évoluer le groupe à partir du fonctionnement collectif, crise ou pas crise

- Les hiérarchies
* Officielles et officieuses
- Equipe ; CA (et relation entre présidence et direction) ; Electrons libres non identifiés : partenaires, conseillers, famille dans le même établissement … ; Le changement de direction
* CDI, CDD, stagiaires

- Collectifs interne et externe :

RAPPORTS AU POLITIQUE
*** Elus et techniciens :**
* **Du côté des collectivités, du côté associatif**
*** Asso, sarl, associés, partenaires…**
- le partenaire privé
- le partenaire public
- le public partenaire
- le partenaire associatif

Bibliographie

Contrôle des connaissances

contrôle continu :
type d'épreuve :
durée :
documents autorisés :

Matière : PROJETS EN MUSIQUES ACTUELLES
Enseignant : *Manon CHEVALIER Et Sylvain DESPLANQUES*
Semestre : 3
Unité : 2
Coefficient : 2 à l'examen écrit et 3 si l'étudiant a choisi cette spécialité comme dominante (dossier).

Objectifs

A travers l'intervention de professionnels, il s'agira d'appréhender l'ensemble de la chaine du secteur des Musiques Actuelles en France aussi bien du point de vue publique que privé, discographique que musique live, évènementiel que culturel. Comprendre le fonctionnement, la structuration, les métiers, les lois du secteur. L'objectif du cours sera d'appréhender à la fois la théorie mais aussi la pratique en se confrontant aux modes opératoires administratifs et techniques propres aux musiques actuelles.

Appréhender

Le fonctionnement global du secteur musiques actuelles, particulièrement la partie « concerts ».

Bibliographie

L'ensemble des guides pratiques des éditions de l'IRMA :
- **Profession « entrepreneur du spectacle »**
- **Le management responsable du spectacle**
- **L'artiste, le numérique et la musique**
- **L'édition musicale**
- **Les contrats de la musique**
- **Les contrats 360°**
- **Je monte mon label**

Contrôle des connaissances

contrôle continu : A déterminer
type d'épreuve : examen écrit + dossier de spécialité
durée : 3h
documents autorisés : aucun

Matière : PROJETS EN SPECTACLE VIVANT
Enseignant : *A. MELLIN, L. HENRY, J. SEGARD*

Semestre : 3
Unité : 2
Crédits ects : 2 à l'examen écrit et 3 si l'étudiant a choisi cette spécialité comme dominante (dossier).

1. Anne-Sophie MELLIN

Programme :

- L'organisation du travail : planning, inventaire et hiérarchisation des tâches

- Coordination des outils de gestion :
Budget prévisionnel, tableaux de bord, organisation de l'information, retroplanning, qui fait quoi… Demande de subvention.

- Bases du plan de communication :
Positionnement de la structure, discours, contenu de communication, choix des outils de communication

3. Intervenants

I. Elaboration du projet

- Exemple : projet d'une candidature
- analyse du contexte, de la structure, des moyens
- définition des contenus
- méthodologie

II. Problématiques de programmation

- grandes orientations personnelles du porteur de projet (les « fondamentaux ») et positionnement professionnel par rapport à la vie artistique
- une ossature générale : pluridisciplinarité, création/accueil, résidences d'artistes…
- élaboration d'un plan stratégique de programmation (priorités, lisibilité des choix, calendrier à court, moyen et long terme)
- construction de la programmation (choix des artistes et des œuvres)

Mise en œuvre

- budget
- relations aux publics
- communication
- équipe

Contrôle des connaissances :

Contrôle continu : non
Type d'épreuve : examen écrit
Pour ceux qui ont pris cette spécialité en dominante : projet écrit en plus

MASTER CULTURE, CREATION ARTISTIQUE
ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
2ème année – guide des études 2026-2027

Matière :	**PROJETS EN ARTS PLASTIQUES - CONCEVOIR UNE EXPOSITION D'ART CONTEMPORAIN**
Enseignant :	*Blandine ROSELLE / Stéphanie ROBIN / Dimitri EUCHIN (cinéma)*
Semestre :	**3**
Unité :	**2**
Crédits ects :	**2 à l'examen écrit et 3 si l'étudiant a choisi cette spécialité comme dominante (dossier).**

Programme :

Le cours décrira les étapes de l'organisation d'une exposition et en montrera les enjeux et les difficultés.

• L'exposition au regard des problématiques de l'art contemporain

• Les lieux et les métiers de l'exposition

• Concevoir une exposition : pratique professionnelle

• Médiations et communications

Bibliographie :

- *Le musée à l'œuvre. Le musée comme médium dans l'art contemporain*, J.Putnam, Editions Thames & Hudson, 2002
-*L'Art de l'exposition* : *Une documentation sur trente expositions exemplaires du XXe siècle*,K.HEGEWISCH, B.KLUSER, Editions du Regard, Paris, 1970
- *Scénographie d'exposition*, P.HUGHES, M.BOUVIER, A.PETILLOT, Editions Eyrolles, 2010
- *Exposition, théorie et pratique*, C.MERLEAU-PONTY, J.JEZRATI, Editions L'Harmattan, 2006
- *L'art, une histoire d'expositions*, J.GLICENSTEIN, Editions Lignes d'art, 2009
- *Concevoir et réaliser une exposition. Les métiers, les méthodes*, C.BENAITEAU, M.BENAITEAU, O.BERTHON, A.LEMONNIER, Editions Eyrolles, 2012
- *L'Art peut-il se passer de commentaire ?* MAC/VAL, 2006

Contrôle des connaissances :

contrôle continu : non
type d'épreuve : examen écrit
examen écrit en plus pour la mineure renforcée

Dimitri EUCHIN : La salle de cinéma, hier et aujourd'hui

Réparti en trois modules de 3H, ce cours aura pour objectifs d'appréhender - à travers des apports historiques et théoriques, des travaux pratiques, des rencontres et des visionnements d'objets audiovisuels - la salle de cinéma comme :

- un outil culturel construit par des politiques institutionnelles (approche historique)
- un lieu de pratiques cinématographiques diverses (approche socio-culturelle), à la croisée d'enjeux économiques divers (approche socio-économique)
- un espace de *rencontre* entre des films et des spectateur.trices (approche culturelle)

MASTER CULTURE, CREATION ARTISTIQUE
ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
2ème année – guide des études 2026-2027

Matière : ART ET CULTURE A L'ECHELLE DES TERRITOIRES

Enseignant : *Sophie GRAVEREAU*
Semestre : **4**
Unité : **3**
Crédits ects : **3**

Objectifs du cours :

Ce cours interroge la place de la culture dans le développement des territoires en ville. A partir d'exemples précis, de recherches et de terrains contemporains, les étudiants seront amenés à réfléchir aux acteurs et aux espaces du développement urbain, à questionner les logiques d'action publique en matière d'art, de culture et de territoire et à examiner la place des arts – et par extension de la culture – dans l'écosystème territorial, régional et transnational.

Contenu du cours

- Faire territoire en ville : les acteurs et les politiques du développement urbain
- Art et culture : enjeux de la requalification urbaine
- Artistes en ville : promoteurs et révélateurs d'espaces ?
- Les nouveaux territoires de l'art et le développement local
- Culture et labels urbains : créer et cultiver les territoires en villes
- Créativité, économie et territoires : peut-on parler (et comment en parler) de villes « créatives » ?

Quelques repères bibliographiques

Asher F., *Métapolis ou l'avenir des villes*, Paris, Odile Jacob, 1995.
Ascher F., « La fin des quartiers », in Haumont N., *L'urbain dans tous ses états. Faire, vivre, dire la ville*, Paris, L'Harmattan, 1998, pp. 183-201.
Authier J. –Y., Bensoussan B., Grafmayer Y., Lévy J. –P., Lévy-Vroeland C., *Du domicile à la ville. Vivre en quartier ancien,* Paris, Anthropos-Economica, 2001.
Augoyard J-F., « L'action artistique dans l'espace urbain », in Métral Jean, *Cultures en ville ou de l'art et du citadin,* Paris : Edition de l'aube, 2000, pp. 17-31.
Bidou-Zachariasen C.(dir.), *Retours en ville : des processus de 'gentrification' urbaine aux politiques de 'revitalisation' des centres »,* Paris : Descartes & Cie, 2003.
Bourdin A., *Le patrimoine réinventé*, Paris, Presses Universitaires de France, 1984.
Bourdin A., « Comment analyser la transformation de l'espace urbain ? L'exemple de la réhabilitation de l'habitat », *Espaces et sociétés*, n°52-53, 1989, pp. 82-92.
Bourdin A., *La Question locale*, Paris, Presses universitaires de France, 2000.
Daviet S. *Industrie, culture, territoire*, Paris, L'Harmattan, 2005.
Donzelot J., « La ville à trois vitesses: relégation, périurbanisation, gentrification », *Esprit*, n° 303, 2004, pp. 14-39.

Florida R. (2006), The rise of the creative class. And how it's transforming work, leisure, community and everyday life, New York, Basic Books.
Gravari-Barbas M., Violier Ph. (dir.) (2003), *Lieux de Culture – Culture des lieux. Production(s) culturelle(s) locale(s) et émergence des lieux : dynamiques, acteurs, enjeux*, Rennes, PUR.
Greffe X., *Arts et artistes au miroir de l'économie,* Paris, UNESCO, 2003.
Ley D., « Artists and aesthtisation and field of gentrification », *Urban studies,* vol. 40, n°12, 2003, pp. 2527-2544.
Lextrait F., Kahn F., *Nouveaux territoires de l'art* (colloque), Paris, Secrétariat d'Etat au patrimoine et à la décentralisation culturelle, 2005.
Menger P-M., *Profession artiste: extension du domaine de la création*, Paris : Textuel, 2005.
Michaud Y., *L'art à l'état gazeux*, Paris, Stock, 2003.
Raffin F., *La mise en cultures des friches industrielles, Poitiers, Genève, Berlin. De l'épreuve locale au développement de dispositifs transnationaux*, Paris, Programme interministériel « Culture, Ville et Dynamiques sociales », Ministère de l'Equipement, Plan Urbain, 1998.
Roy E., « La mise en culture des friches urbaines », *Les Annales de la Recherche urbaine*, n° 97, 2004, pp.103-110.
Shaw S. et MacLeod N., 2000, "Creativity and Conflict: Cultural Tourism in London's City Fringe", *Tourism, Culture and Communication* 2 (3), pp.165–175
Smith N., *The urban frontier, gentrification and revanchist city,* New York : Routledge, 1996.
Wedd K., Peltz L. et Ross C., *Creative quarters: the art world in London 1700–2000*, Londres, Merrel, 2000.
Zukin S., *Loft living: culture and capital in urban change*, New York, Century Hutchinson, 1982
Zukin S., *The Culture of Cities*, New York, Blackwell, 1995.

Contrôle des connaissances :

Contrôle continu : dossier, exposé oral ou fiche de lecture
Examen final : examen oral

MASTER CULTURE, CREATION ARTISTIQUE
ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
2ème année – guide des études 2026-2027

Matière : L'EVENEMENT CULTUREL COMME ENJEU TERRITORIAL

Enseignant : *Clara RUESTCHMANN et Loïc CLAIRET*
Semestre : **4**
Unité : **3**
Crédits ects : **2**

Clara RUESTCHMANN :

Programme et objectifs :

Depuis les années 1980, la question de la « ville événementielle » s'impose de manière croissante, tant au niveau national qu'international. Ce terme désigne la manière dont les villes tendent à se positionner comme porteuses d'un projet urbain spécifique, notamment autour de grands événements sportifs, artistiques ou culturels à vocation internationale, mais aussi à travers la promotion d'une image territoriale attractive dans un contexte de concurrence accru. Le cours s'intéresse aussi bien à des méga-événements (Jeux olympiques et paralympiques, Expositions universelles) qu'à des événements locaux (festivals, carnaval, biennales) dont la récurrence marque durablement les territoires. Il s'agit d'interroger, à l'aide des outils des sciences humaines et sociales, la manière dont l'événement fabrique le territoire, et de saisir les grands enjeux de cette ville événementielle. Le déroulé du cours suit plusieurs temps : une définition de l'événement du point de vue des SHS (matérialités, temporalités) ; une étude des méga-événements (JOP, Expositions Universelles) et de leurs effets transformateurs sur la ville ; enfin, une réflexion sur la manière de raconter l'événement (pratique du *storytelling*) et sur les traces laissées, volontairement ou non, dans la ville après l'évènement.

Bibliographie :

Barthon C., Frappart V., Garat I. Gravari-barbas M., Veschambre V. (2007). « L'inscription territoriale et le jeu des acteurs dans les événements culturels et festifs : des villes, des festivals, des pouvoirs », *Géocarrefour*, 82 (3), p.111-121.

Béliard, A.-S., Naulin, S., Potier, V., & Brunier, S. (2024). « La manufacture de l'événement, objet d'enquêtes de sciences sociales ». *Terrains & travaux*, *44*(1), p.5-31.

Bensa, A., & Fassin, E. (2002). « Les sciences sociales face à l'événement ». *Terrain. Anthropologie & sciences humaines*, (38), p.5-20.

Bensa, A., & Fassin, E. (2002). Les sciences sociales face à l'événement. Terrain. Anthropologie & sciences humaines, (38), 5-2

Berdet, M. (2013). *Fantasmagories du capital. L'invention de la ville-marchandise*, Paris, Éditions Zones.

Boullier, D. (2010). « Qu'est-ce qui attire ? L'attente elle-même ». In *La ville-événement : Foules et publics urbains* (p. 53-92). Paris, Presses Universitaires de France.

Brahy, R., Thibaud, J.-P., Tixier, N., & Zaccaï-Reyners, N. (2023). *L'enchantement qui revient* (Colloque de Cerisy). Paris, Hermann.

Chaudoir, P. (2007). La ville événementielle : Temps de l'éphémère et espace festif. *Géocarrefour*, *82*(3).

Faure, A. (2022). Synchroniser les stratégies urbaines avec les projets urbains olympiques et les attentes du CIO : un atout des villes globales. In I. Iosa, E. Lallement, & C. Rozenholc-Escobar (Éds.), *Le pérenne et le temporaire dans la fabrique urbaine. La place des grands évènements sportifs et culturels contemporains* (p. 59-69). L'Harmattan.

Garcia, B. (2008). *The role Arts and Culture in the Olympic Games From Olympic Arts Competitions to Cultural Olympiads*. University of Liverpool.

Gravari-Barbas, M. (2009). La « ville festive » ou construire la ville contemporaine par l'événement. (The "Festival City " : Urban events and contemporary city building). *Bulletin de l'Association de géographes français*, *86*(3), 279-290.

Lallement, E. (2022). « Introduction : Le pérenne et le temporaire dans la fabrique urbaine. Petits et grands événements au coeur des contradictions urbaines ». In E. Lallement, I. Iosa, & C. Rozenholc-Escobar*, Le Pérenne et le temporaire dans la fabrique urbaine : La place des grands événements sportifs et culturels contemporains* (p. 13-32). Paris, L'Harmattan.

Lallement, E. (2023). « Évènements festifs contemporains ou soubresauts de l'enchantement ? » In R. Brahy, J.-P. Thibault, N. Tixier, & N. Zaccaï-Reyners (Éds.), *L'enchantement qui revient* (p. 63-76). Paris, Hermann.

Lauermann, J. (2016). « Temporary projects, durable outcomes : Urban development through failed Olympic bids? ». *Urban Studies*, *53*(9), 1885-1901.

Matthey, L. (2022). « À propos de la définition du récit en urbanisme ». *Stories are everywhere. Projet de recherche « The narrative making of the city » (NMC).*

Müller, M. (2015). What makes an event a mega-event? Definitions and sizes. *Leisure Studies*, *34*(6), 627-642.

Pedler E., & Bourdonneau, D. (2002). « La programmation du Festival. Un pacte de confiance entre l'organisation festivalière et son public ». In E. Ethis (dir.), *Avignon, le public réinventé. Le Festival sous le regard des sciences sociales*, Paris, ministère de la Culture.

Pradel, B., & Gwendal, S. (2012). « Quand le citadin joue au plagiste. Paris Plages, des référents touristiques dans le quotidien urbain ». *Espaces et sociétés*, 151.

Ruestchmann, C. (2026). « Les fêtes de chantier du Grand Paris Express. Mise en scène des promesses métropolitaines ». *ethnographiques.org*, 50.

Salmon, C. (2008). *Storytelling : La machine à fabriquer des histoires et à formater les esprits*. Paris, La Découverte.

Sassen, S. (2004). Introduire le concept de ville globale. *Raisons politiques*, 15(3), 9.

Contrôle des connaissances :

Contrôle continu : non
Type d'épreuve : Dossier
Durée : -
Documents autorisés : -

Loïc CLAIRET :

Objectifs

Comment créer un événement culturel : pourquoi, qui, quoi, où, pour qui, avec qui et comment ?

Programme

Comment concevoir et réaliser un événement culturel ? Pour qui ? Quels enjeux ? Comment l'inscrire dans les nouvelles dynamiques des territoires ?
De la mode sur les festivals des villes moyennes dans les années 80 aux grands événements actuels tels que les Capitales Européennes depuis 1989, les événements culturels sont des outils d'identification et de développement durable.
De la conception à la réalisation, passage en revue des différents objectifs, outils de fabrication et éléments d'évaluation des événements culturels.
Pré-requis : Les compétences acquises dans les différents autres modules de la formation et le stage de master 1.

Bibliographie

BARTHON C., FRAPPART V., GARAT I. (Dir), GRAVARI-BARBAS M., VESCHAMBRE V., 2002, *L'inscription territoriale et le jeu des acteurs dans les événements culturels et festifs*.).
CARTIER Alice MORALES Yves, 2016, Événementiel sportif et attractivité urbaine et touristique des territoires. *Téoros*, 33.
GRESILLON B., 2002, *Berlin, Métropole Culturelle*, Belin, Coll. Mappemonde, Paris.
HUET A., SAEZ G., (Dir.), 2002, *Le règne des loisirs, loisirs culturels et sportifs, dynamiques socio-spatiales,* éditions de l'Aube/Datar.
LIEFOOGHE, Christine. (2010) Lille 2004, capitale européenne de la culture ou la quête d'un nouveau modèle de développement. *Méditerranée*
KULLMANN Clotilde, 2016, De l'exposition de la Tour Paris 13 au concept de musée à ciel ouvert . *Téoros*, 34.
KULMANN, Clotilde, 2018, Temporalités du street art et image des territoires en mutation. *EchoGéo*. DOI:
Pradel, Benjamin. Simon, Gwendal. (2012) Quand le citadin joue au plagiste. Paris Plages, des référents touristiques dans le quotidien urbain. *Espaces et sociétés*, n° 151. DOI: 10.3917/esp.151.0069
NEGRIER E., JOURDA M-T., 2006, *Les nouveaux territoires des festivals, un état des lieux pour la musique et la danse*, rapport pour France Festivals.

Contrôle des connaissances

contrôle continu : non
type d'épreuve : écrit ou dossier
durée : tbc
documents autorisés :

MASTER CULTURE, CREATION ARTISTIQUE
ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
2ème année – guide des études 2026-2027

Matière : LA CULTURE COMME ENJEU SPATIAL : DES LIEUX AUX ARTS
Enseignant : *Sophie GRAVEREAU*
Semestre : **4**
Unité : **3**
Crédits ects : **2**

Objectifs du cours:

Le 104, La Forge de Belleville, le couvent des Récollets, la Maison des métallos, les Frigos, le Plateau, mais aussi la Maison Folies de Wazemmes, de Moulins, la Gare Saint-Sauveur, la Malterie, Fructôse, les 4 Ecluses, etc. sont autant d'espaces artistiques parisiens, franciliens ou encore lillois et dunkerquois qui évoquent l'histoire d'une ville, son patrimoine, son offre artistique ainsi que sa requalification culturelle et urbaine récente.

L'objectif de ce cours est de réfléchir au lieu en tant qu'outil de description et d'analyse des phénomènes artistiques et territoriaux contemporains. Dans quelle mesure la création de nouveaux lieux participe t- elle à la construction de l'image de la ville ? Et réciproquement, en quoi le lieu est-il un enjeu pour la création contemporaine ?

Contenu du cours

- Trois séances théoriques consacrées à l'évolution des lieux de l'art et de la culture
- Visites de lieux d'art et de culture *in situ* suivies d'une analyse réflexive

Contrôle des connaissances :

Contrôle continu : dossier écrit sur une structure au choix
Contrôle final : oral en TD

MASTER CULTURE, CREATION ARTISTIQUE
ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
2ème année – guide des études 2026-2027

Matière : SOCIOLOGIE DES PUBLICS
Enseignant : *Sophie GRAVEREAU*
Semestre : 3
Unité : 4
Crédits ects : 2

Programme et objectifs :

Les enquêtes sociologiques portant sur la fréquentation des lieux et manifestations culturelles montrent que l'intensité de celle-ci est très différente selon le groupe social considéré. La catégorie socioprofessionnelle et le niveau d'étude constituent des facteurs fortement explicatifs de cette inégalité d'accès au théâtre, cinéma, musée, etc. Néanmoins, les études les plus récentes montrent que d'autres facteurs sociologiques sont en jeu : type d'études suivies, habitudes familiales, parcours professionnel, existence ou pas de dissonances culturelles au sein du couple, etc.

Ce sont tous ces facteurs, qui permettent de passer de l'analyse de la « culture de classe » à la « culture des individus », que le cours propose de recenser et d'étudier, en s'appuyant à la fois sur des données quantitatives et qualitatives.

Bibliographie :

Olivier Donnat, *Les pratiques culturelles des Français à l'ère numérique. Enquête 2008,* Paris, la Documentation française, 2003
Pierre Bourdieu, *La Distinction*, Paris, éditions de minuit, 1979
Jean-Pierre Esquenazi, *Sociologie des publics* ? La Découverte, 2009.
Laurent Fleury et François De Singly François. *Sociologie de la culture et des pratiques culturelles,* Paris, Armand Colin, 2011.
Nathalie Gerber et Pauline Thévenot, "Repères interdisciplinaires sur les notions de public(s) et non-public(s) en sciences de l?homme et de la société", *Interrogations*, 24, 2017.
Bernard Lahire, *La culture des individus*, Paris, La Découverte, 2003
Pierre-Michel Menger, *Le travail créateur : s'accomplir dans l'incertain*, Gallimard- Le Seuil, 2009.
Antigone MOUCHTOURIS, *Sociologie du public dans le champ culturel et artistique*, Paris, l'Harmattan, 2003.

Contrôle des connaissances :

contrôle continu : non
type d'épreuve : oral portant sur les documents travaillés en cours
durée : 20 minutes de préparation, 20 minutes d'exposé et de questions
documents autorisés : uniquement les documents fournis

MASTER CULTURE, CREATION ARTISTIQUE
ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
2ème année – guide des études 2026-2027

Matière : HISTOIRE DE L'ART ET DE LA CULTURE
Enseignant : *Gilles LEVEQUE*
Semestre : 3
Unité : 4
Coefficient : 2

Programme et objectifs :

Le cours porte sur l'histoire des arts plastiques depuis les années 1970, autrement dit depuis l'avènement du postmodernisme, lequel vient briser la linéarité de l'histoire de l'art telle qu'elle était conçue jusque-là (et en l'occurrence comme une sorte de progrès continu de l'art dans une direction déterminée). En conséquence, tous les repères disparaissent, tant pour les artistes qui ne voient plus d'orientation se dessiner nettement pour guider leur travail, que pour les historiens et les théoriciens pour rendre intelligibles les productions artistiques des 40 dernières années.

Il n'y a donc plus de repères, si ce n'est ce manque de repères, que l'on pourrait appeler tout aussi bien la perte de sens. Et il semble bien qu'on ne puisse plus lire l'histoire de l'art contemporain qu'à la lumière de cette perte de plus en plus abyssale du sens. C'est donc précisément cette hypothèse d'un art qui n'a plus rien à dire d'autre que la perte de sens de notre époque, et du même coup de la pratique artistique elle-même, qui sera mise à l'épreuve dans ce cours.

Bibliographie :

J. Amblard et S. Coëllier (éd.), *L'art des années 2000, Quelles émergences ?,* Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, 2012. [BULCO ; seuls quelques-uns des articles réunis dans cet ouvrage concernent les arts plastiques.]

P. Ardenne, *Art, L'âge contemporain, Une histoire des arts plastiques à la fin du XX° siècle,* Paris, Editions du Regard, 1997.
P. Ardenne, *Art, Le présent, La création plasticienne au tournant du XXI° siècle,* Paris, Editions du Regard, 2009. [BULCO]
Ph. Dagen, *L'art dans le monde de 1960 à nos jours,* Paris, Hazan, 2012. [BULCO]
J.-F. Lyotard, *La condition postmoderne,* Paris, Les Editions de Minuit, 1979. [BULCO]
C. Millet, *L'art contemporain en France,* Paris, Flammarion, 1995. [BULCO]

Contrôle des connaissances :

contrôle continu : non
type d'épreuve : dissertation
durée : 2h
documents autorisés : non

MASTER CULTURE, CREATION ARTISTIQUE
ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
2e année – guide des études 2026-2027

Matière : PROBLEMATIQUES ARTISTIQUES ET CULTURELLES 2
Enseignant : *Gilles LEVEQUE ET Clara RUESTCHMANN*
Semestre : 3
Unité : 4
Coefficient : 2

Gilles LEVEQUE

Programme et objectifs :

La question auquel ce cours tente de répondre est celle-ci : la culture « cultivée » n'est-elle que le véhicule d'une simple vision du monde, celle en l'occurrence de la bourgeoisie occidentale ?
Après avoir rappelé les raisons pour lesquelles la culture « cultivée » prétend véhiculer une pensée universelle, et ce qui a conduit à remettre en question cette prétention, le cours abordera ces deux questions successivement :
1. La culture « cultivée » n'est-elle qu'un instrument de distinction et de domination bourgeoise ? (Point de vue social).
2. La culture « cultivée » n'est-elle qu'un instrument de domination de l'Occident sur les cultures non-occidentales ? (Point de vue interculturel).

L'enjeu, en définitive, est de savoir si nous pouvons encore définir la culture « cultivée » par la pensée et la réflexion, ou bien s'il nous faut reconnaître qu'elle ne pourra jamais véhiculer qu'une idéologie (bourgeoise occidentale, donc).

Bibliographie :

ADORNO Theodor et HORKHEIMER Max, « La production industrielle de biens culturels, Raison et mystification des masses », in *La dialectique de la raison* (1944), Paris, Gallimard, « Tel », 2011, p. 129-176.
CERTEAU Michel de, *L'invention du quotidien, 1. Arts de faire,* Paris, Gallimard, 1980.
FINKIELKRAUT Alain, *La défaite de la pensée,* Paris, Gallimard, 1987.
MORIN Edgar, *L'esprit du temps* (1962), Paris, Livre de poche, 1983.
RIOUX Jean-Pierre et SIRINELLI Jean-François (dir.), *La culture de masse en France de la Belle Epoque à aujourd'hui,* Paris, Fayard, 2002.

Contrôle des connaissances :

contrôle continu : non
type d'épreuve : Questions à Réponse Ouverte Courte.
durée : 2h00
documents autorisés : Aucun

Clara RUESTCHMANN :

Programme et objectifs :

Ce cours porte sur les enjeux professionnels des mondes de l'art : sur la place, la formation et le statut de l'artiste, sur les débats contemporains relatifs à l'organisation du travail et sur les enjeux de rémunération au sein des mondes de l'art. Il s'agit d'aborder l'art et la culture sous l'angle du fonctionnement professionnel du milieu culturel en France aujourd'hui, et de réfléchir au rôle des politiques culturelles dans l'organisation et l'évolution de cet espace professionnel. Le cours croise pour cela différents secteurs : l'art contemporain, le spectacle vivant, la musique, et plus largement les industries culturelles et créatives, dont le cinéma et le jeu vidéo. Le cours traverse quelques grandes questions et enjeux qui animent aujourd'hui les mondes professionnels de la culture : les mécanismes sociaux de légitimation qui produisent la figure de l'artiste ; les réseaux professionnels d'intermédiation qui entourent l'artiste et la manière dont ils fabriquent la valeur des œuvres ; les enjeux de division du travail et de délégation du travail artistique à des professions techniques et administratives ; enfin, la question de la participation en art – qui se charge de cette participation (médiation, service des publics) ? Et participer à une œuvre, est-ce travailler ? Dans la lignée des autres cours dispensés dans le master, cet enseignement vise continuer à à outiller les étudiant·es aux méthodes de la sociologie de l'art en leur fournissant des outils théoriques mobilisables pour leur mémoire, tout en les ouvrant à des problématiques contemporaines : revendications salariales, conditions d'exercice des métiers de la culture, enjeux relatifs au genre, précarité et hybridité des statuts, etc.

Bibliographie :

Becker, H. (1982). *Les mondes de l'art*. Paris, Flammarion.

Bourdieu, P. (1992). *Les règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*, Paris, Seuil.

Bourdieu, P. (1999). « Une révolution conservatrice dans l'édition ». Actes de la recherche en sciences sociales, 126-127, p.3-28.

Bureau, M.-C., Perrenoud, M., & Shapiro, R. (dir.). (2009). *L'artiste pluriel : Démultiplier l'activité pour vivre de son art*. Lille, Presses universitaires du Septentrion.

Buscatto, M. (2007). *Les femmes du jazz. Musicalités, féminités, marginalisations*. Paris, CNRS Éditions.

Buscatto, M. (2009). « Femme et artiste : (dé)jouer les pièges des "féminités" », In Berrebi-Hoffmann, I. (dir.), *Politiques de l'intime*, Paris, La Découverte.

Casse R., (2023). *Travailler dans la technique de spectacle : entre rationalisation et artification. Ethnographie des métiers technico-artistique en Suisse romande*. Université de Lausanne.

Dubois, B. (2021). « Redéfinir une juridiction professionnelle. Artistes et assistantes de production dans les projets d'art contemporain », *Sociologie du travail*, 63 (3).

Dubois, B. (2024). « Cattelan est-il l'auteur des œuvres qu'il n'a pas fabriquées ? Ce que la sociologie peut apporter à la compréhension d'un procès en art contemporain ». *Marges*, 38(1), p.50-63.

Dubois, V. (2013). *La Culture comme vocation*, Paris, Éditions Raisons d'agir.

Jeanpierre, L., & Roueff, O. (2014). *La Culture et ses intermédiaires dans les arts, les industries culturelles et le numérique*. Paris, Éditions des Archives Contemporaines.

Lizé, W., Naudier, D., & Sofio, S. (2014). *Les stratèges de la notoriété : Intermédiaires et consécration dans les univers artistiques*. Paris, Éditions des archives contemporaines.

Menger, P.-M. (2014). *Le travail créateur : S'accomplir dans l'incertain*. Paris, Seuil.

Moulin, R., Passeron, J-C., Pasquier, D., Porto-Vazquez, F. (1985). *Les Artistes : essai de morphologie sociale*. Paris, Documentation française.

Moureau, N., & Sagot-Duvauroux, D. (2010). « La nébuleuse des intermédiaires de l'art actuel ». In *L'artiste et ses intermédiaires*. Bruxelles, Mardaga, p. 55 67.

Proust, S. (2017). « Directeurs artistiques et administratrices : Une distribution sexuée des rôles dans les compagnies de théâtre indépendantes », *Travail, genre et sociétés*, 38(2), p.95-112.

Provansal, M. (2018). « Carrières des plasticiennes sous contrainte des normes de genre des intermédiaires ». In F. Patureau & S. Octobre (dir.), *Normes de genre dans les institutions culturelles*. Ministère de la Culture et de la Communication, DEP et les Presses de Sciences Po, p. 61-74.

Riou, P. (2020). « L'artiste en amateur : Un positionnement critique au tournant du XXIe siècle ». *Nouvelle revue d'esthétique*, 26(2), p.181-190.

Rot, G. (2019). *Planter le décor. Une sociologie des tournages*. Paris, Presses de Sciences Po.

Roueff, O., Naudier, D., & Wenceslas, L. (2011). *Intermédiaires du travail artistique. À la frontière de l'art et du commerce*. Paris, Ministère de la Culture.

Sinigaglia, J. (2014). « Le bonheur comme rétribution du travail artistique : De l'injonction à l'incorporation d'une norme ». *Sociétés contemporaines*, 91(3), p.17-42.

Verdalle, L. de. (2018). « Faire carrière avec des artistes en jouant sur la stabilité des relations de travail ». *Temporalités. Revue de sciences sociales et humaines*, 27.

Weill, P-E. (2014). « La consécration du graffiti par le marché de l'art contemporain. Les stratégies complémentaires des intermédiaires », in Wenceslas Lizé, Delphine Naudier, Séverine Sofio (dir.), *Les stratèges de la célébrité. Intermédiaires et consécration dans les univers artistiques*. Paris, Éditions des Archives Contemporaines, p.95-112.

Contrôle des connaissances :

Contrôle continu : non
Type d'épreuve : Question de réflexion
Durée : 1h
Documents autorisés : Aucun

MASTER CULTURE, CREATION ARTISTIQUE
ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
2ème année – guide des études 2026-2027

Matière : DROIT DE LA CULTURE ET MANAGEMENT DE PROJETS
Enseignant : *Benjamin JOBIN*
Semestre : 4
Unité : 5
Crédits ects : 2

Programme et objectifs :

Le cours vise à donner aux étudiants les connaissances administratives et juridiques de base pour démarrer un projet culturel. Ce cours sera animé par Benjamin Jobin, administrateur du Grand Mix, Scène de musiques actuelles de Tourcoing.

Droit de la culture

- Statuts juridiques des entreprises culturelles
- Les obligations pesant sur l'organisateur de spectacles
- La propriété littéraire et artistique
- Contrats commerciaux

La gestion administrative des projets

- Les contrats de travail
- Fiscalité d'une structure culturelle
- Les outils de la comptabilité
- Gestion financière d'une structure

Bibliographie :

La bibliographie sera donnée en cours.

Contrôle des connaissances :

contrôle continu : non
type d'épreuve : examen écrit ou dossier à rendre
durée : 2 heures si examen écrit
documents autorisés : tous

MASTER CULTURE, CREATION ARTISTIQUE
ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2ème année – guide des études 2026-2027

Matière : GESTION DES PROJETS CULTURELS
Enseignants : Patrick ROSENFELD
Semestre : 4
Unité : 5
Crédits ects : 2

Objectifs :

Programme et objectifs :

Objectifs :
Présenter son projet artistique ou culturel à un mécène potentiel (entreprise ou fondation), mettre en place les mécénats, rédiger les conventions, et faire vivre le partenariat.

Programme
1. Contexte du mécénat, définitions, attentes et motivations des entreprises, réglementation, fiscalité
2. Construction d'un argumentaire
3. Communication, mise en forme d'un dossier de mécénat
4. Rapprochement des entreprises
5. Finalisation de l'argumentaire, formalisation du dossier de mécénat
6. Bilan du dossier, présentation orale, plan d'actions de rapprochement des entreprises

Bibliographie :

- Mécénat et fondations, quelles options pour les associations culturelles ? Opale CRDLA Culture, 2013
- Petit guide pour les porteurs de projets, les entreprises et les particuliers, Ministère de la Culture, Mission Mécénat, 2012
- Associations culturelles et mécénat d'entreprise. Comment aborder la recherche de partenaires privés ? Patrick Rosenfeld, Stéphane Barré, François-Xavier Tramond, Opale CRDLA Culture, 2008
- Centre Français des Fonds et Fondations : https://www.centre-francais-fondations.org/
- Admical : http://admical.org/
- Ministère de la Culture, Mission Mécénat : http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Mecenat

Contrôle des connaissances :

Ecrit, coef.1 : *Evaluation par sous-groupe.*
Production et restitution d'un dossier mécénat et plan d'action de contacts mécènes.
Oral, coef.1 : *Evaluation individuelle*
Simulation de présentation du projet mécénat et offre de services à une assemblée de dirigeants d'entreprises, jeu de rôles, évaluation partagée.

MASTER CULTURE, CREATION ARTISTIQUE
ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
2ème année – guide des études 2026-2027

Matière : *ARTS ET TERRITOIRES EN TRANSITION : DEBATS CONTEMPORAINS*
Enseignant : *Clara RUESTCHMANN*
Semestre : **4**
Unité : **6**
Crédits ects : ***2***

Programme et objectifs :

Ce cours explore quelques grandes questions contemporaines qui traversent les mondes des arts et de la culture à travers le prisme de la notion de « transition », entendue comme une pluralité de dynamiques qui recomposent les pratiques artistiques, les institutions culturelles et leurs rapports aux territoires. Le fil conducteur du cours consiste à décliner cette notion de transition selon plusieurs enjeux contemporains, à travers cinq séances qui reviennent sur : la question des enjeux de transition écologique dans les arts et la culture ; la transition vers l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap ou de vulnérabilité ; l'inclusivité en l'articulant au question de genre et de transitions urbaines ; et les liens entre écologie et dimension sociale à travers la question de la maintenance des œuvres dans l'espace public. L'ensemble de ces séances fonctionne donc comme une série de focus successifs, chacun ouvrant une porte d'entrée que les étudiant·es sont invité·es à approfondir dans une étude de cas personnelle.

Contrôle des connaissances :
Contrôle continu : exposé oral
Examen final : Oral

MASTER CULTURE, CREATION ARTISTIQUE
ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
2ème année – guide des études 2026-2027

Matière : CULTURE ET TERRITOIRES : actualité et méthodologie de la recherche
Enseignant : *Sophie Gravereau*
Semestre : **4**
Unité : **6**
Crédits ects : ***3***

Le master entend faire profiter aux étudiants des travaux et des réseaux de chercheurs en sciences humaines et sociales dans le champ de l'art, de la culture et des territoires. Dans cette perspective, il leur sera proposé, dans le cadre de cet UE ouvert à tous les étudiants de la mention, d'organiser une journée d'études thématique autour des questions culturelles et territoriales, afin de convier à l'université des chercheurs spécialistes et des professionnels aguerris.

Journée d'études des années précédentes :
2013-2014 : *Cultivons l'art ! Enjeux et stratégies du développement culturel en milieu rural*
2014-2015 : *Les nouveaux modes de coopération entre art et éducation aujourd'hui*
2015-2016 : *Financer la culture aujourd'hui : Quels enjeux, quelles alternatives ?*
2016-2017 : *Festivals : culture de l'éphémère ?*
2017-2018 : *Culture alternatives d'aujourd'hui. Art institutionnel de demain ?*
2018-2019 : *Le numérique bouleverse-t-il les mondes de l'art ?*
2021-2022 : *Construire la ville de demain (*en partenariat avec les étudiants du master PAUL - Politiques d'aménagement urbain et littoral)
2022-2023 : *Culture en transition* (en collaboration avec le FRAC Hauts de France)
2023-2024 : *Action culturelle et cinéma : un nouveau souffle* (en partenariat avec le Studio 43 – Cinéma d'art et Essai)
2024-2025 : *Sortir du cadre : l'art en jeu comme enjeu culturel et urbain*
2025-2026 : *Résister ou se résigner : les mondes de l'art au prisme de l'éthique et du politique ?*

<u>Bibliographie</u> :

En référence avec la thématique du séminaire

MASTER CULTURE, CREATION ARTISTIQUE
ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
2ème année – guide des études 2026-2027

Matière : METHODOLOGIE DU MEMOIRE
Enseignant : *Sophie GRAVEREAU*
Semestre : 4
Unité : 7
Crédits ects :

PROGRAMME

Ce cours a pour objet d'aider les étudiants dans la rédaction de leur mémoire de fin d'études.

On expliquera ce qu'un mémoire de master professionnel et, à partir d'exemples précis (mémoires des années précédentes, propositions des étudiants), on donnera des conseils sur les différentes étapes du travail demandé :

- élaboration de la problématique
- construction de l'argumentation
- choix des exemples
- références bibliographiques
- rédaction (titre, sommaire, introduction et conclusion, 4ème de couverture)
- présentation
- soutenance
- calendrier de travail.

Les étudiants seront invités à participer à la réflexion en rendant compte des difficultés rencontrées pour la partie théorique du mémoire de M1. Des exercices seront proposés.

Le cours sera aussi l'occasion de réfléchir collectivement à quelques-unes des problématiques récurrentes dans les mémoires de M2.

Master Culture, création artistique et développement du territoire
Recommandations pour le mémoire de Master 2

CONTENU DU MÉMOIRE

Le mémoire de Master 2 est une réflexion théorique sur une problématique inspirée par l'expérience de stage. Une problématique n'est pas un thème. Il ne s'agit pas seulement pour vous de réaliser une synthèse de documents. Vous devez mener une réflexion personnelle autour d'une question qui vous a semblé importante pendant votre stage, et développer une argumentation qui conduise logiquement à votre conclusion. Cette argumentation devra s'appuyer
sur les constats que vous aurez pu faire durant votre expérience de stage et les propos des professionnels que vous avez rencontrés ;
sur différentes lectures en relation avec le sujet (ouvrages théoriques, articles, sites Internet).

Il est important de ne pas choisir une thématique trop large dans laquelle vous risqueriez de vous perdre et qui vous contraindrait à n'en rester qu'à des généralités. Le rapport entre l'analyse théorique et l'expérience pratique menée lors du stage (nature de la structure d'accueil, type de mission accomplie) doit être précisé dans votre intitulé dès vos premiers envois au professeur référent.

La problématique doit être bien posée dès l'introduction, c'est-à-dire que le lecteur doit savoir à la fin de celle-ci quelle sera la grande interrogation qui traversera tout le mémoire et comment vous avez projeté d'y répondre (méthode suivie, principales sources utilisées et plan du mémoire).

Le tuteur et le professeur référent peuvent vous conseiller sur le choix de la problématique, la recherche de bibliographie, la structuration de votre mémoire. Il est important que le professeur référent ait validé votre choix de problématique et les grands axes de votre recherche avant que vous avanciez dans la rédaction du mémoire.

PLAN DU MÉMOIRE

Il est indispensable que votre mémoire comporte une présentation de la structure qui vous a accueilli(e) en stage et des missions qui vous ont été confiées, et une réflexion sur l'expérience que vous avez vécue. Mais il n'est pas obligatoire de faire de ce « rapport de stage » une partie distincte dans votre mémoire. Vous pouvez (et c'est vivement conseillé) inclure le compte rendu de stage dans votre réflexion théorique en en tirant des éléments utiles pour votre argumentation. Le lieu de stage vous servira d'exemple mais il ne doit pas être le seul exemple.
Les exemples ne doivent pas être regroupés dans un chapitre du mémoire. Ils doivent être répartis tout au long de la réflexion, servant d'illustration à votre réflexion théorique.

Le nombre de parties et/ou de chapitres est laissé à votre appréciation ; néanmoins, vous devez avoir en tête que si leur nombre est trop important, le projet sera peu lisible. Par ailleurs, vous devez faire en sorte que ces parties et/ou chapitres soient le plus possible équilibrés.

LES IMPERATIFS FORMELS

Le mémoire devra faire **80 à 90 pages** (1.500 signes par page) hors annexes. Il est indispensable de respecter cette consigne de longueur.
20
Un **résumé** du mémoire figurera en quatrième de couverture ; il comprendra entre 1.000 et 1.500 signes (espaces non compris) et sera accompagné d'une liste de mots-clés (5 à 10).

Le **sommaire**, situé en début de volume (après les remerciements), devra reprendre tous les titres et indiquer, au moins pour les parties, chapitres et grandes sections de votre mémoire, les pages où ils commencent.

La **couverture** du mémoire doit présenter toutes les informations nécessaires à l'identification du mémoire : prénom et nom de l'étudiant, titre, et éventuellement sous-titre du mémoire, année d'études, filière et université pour lesquelles il est soutenu.
Par ailleurs la couverture doit être très lisible et sobre. Evitez donc les photographies ou trames décoratives qui prennent toute la page, préférez leur des illustrations en « vignette », qui ne brouillent pas le message, c'est-à-dire la lecture des informations essentielles.

Les **citations** doivent être mises entre guillemets et bien sûr référencées. Pour la référence, deux solutions sont possibles :
a. Vous faites un appel de note et dans celle-ci, en bas de page, vous indiquez la référence complète du livre ou article cité et le numéro de la page dont est extraite la citation. Par exemple : Bernard Lahire, *La culture des individus*, Paris, La Découverte, 2004, p.71.
Si vous citez plusieurs fois le même ouvrage dans votre mémoire, vous ne re-notez pas le nom de l'ouvrage, l'éditeur, le lieu et la date de publication, vous devez vous contenter d'indiquer (dans la note) : Bernard Lahire, *Ibid.*, p.94. Attention néanmoins si vous faites référence à plusieurs ouvrages ou articles du même auteur : *Ibid.* indique qu'il s'agit de la même référence que la dernière citée.
b. Après avoir refermé les guillemets de la citation, vous ouvrez une parenthèse et indiquez simplement le nom de l'auteur, l'année de publication de l'ouvrage ou article cité, et le numéro de la page dont est extraite la citation. Par exemple : (Lahire, 2004, p.71). Le lecteur qui voudrait connaître le nom de l'ouvrage, l'éditeur, etc. se reporte alors à la bibliographie (en fin de mémoire). S'il y a plusieurs ouvrages ou articles du même auteur publiés la même année, il suffit, dans la bibliographie comme dans la parenthèse qui suit la citation, de mettre une lettre après la date. Par exemple : Lahire (Bernard), *La culture des individus*, Paris, La Découverte, 2004a ; (Lahire, 2004a, p.71).
Surtout, vous ne devez jamais recopier des phrases ou des passages de livres, articles ou autres documents sans mettre de guillemets et sans citer vos sources : ce serait du plagiat, pratique inadmissible et assimilée à une tricherie à l'examen.

Les **tableaux, schémas, graphiques, cartes, photographies et autres documents** présentés dans le mémoire devront tous présenter un titre et une source. Rappelons que, comme pour les citations, ce type de document ne remplace pas votre réflexion, votre analyse d'un phénomène ou d'une question posée par votre sujet, il vient juste l'illustrer.
Si les tableaux, graphiques, etc. sont souvent utiles pour synthétiser ou illustrer vos propos, ils ne doivent néanmoins pas prendre trop de place dans votre écrit (par exemple, ils ne peuvent interrompre le texte sur plus d'une page). Certaines de ces « illustrations » peuvent être placées en annexes et peuvent faire l'objet de renvois à l'intérieur du texte/ Par exemple : (*Cf.* annexe n°x, page y).

LA BIBLIOGRAPHIE

La bibliographie, située à la fin du mémoire (mais avant les annexes) doit reprendre tous les documents cités dans le mémoire. Elle doit témoigner du fait que vous avez fait des recherches documentaires sérieuses et les plus complètes possibles.
On divise la bibliographie en plusieurs rubriques (ouvrages et articles scientifiques d'un côté et articles de presse de l'autre, par exemple), mais, à l'intérieur de chaque rubrique, les documents sont classés par ordre alphabétique d'auteur. Il faut donc mettre le patronyme de l'auteur en premier (on peut même l'indiquer en majuscules). Par ailleurs, pour un livre, doivent être obligatoirement précisés le titre (en italique et sans guillemets), le nom de l'éditeur et le lieu et la date d'édition.

Règles typographiques
(à respecter impérativement dans vos travaux et mémoires)

Ponctuation :

Seuls le point et la virgule sont accolés au mot qui les précède, tous les autres signes de ponctuation sont précédés (et bien sûr suivis) d'un espace.

Citations :

Elles se font dans le corps du texte, à moins d'être particulièrement longues, auquel cas on ira à la ligne pour la citation, et après celle-ci pour reprendre le fil du texte.

On respecte la mise en forme du texte cité (on ne mettra p. ex. en italiques que les mots qui étaient en italiques dans le texte que l'on cite), les citations sont bien sûr encadrées par des guillemets.

L'appel de note est accolé au dernier mot du texte, avant la ponctuation et les guillemets (ex. : « Le bon sens est la chose du monde la mieux partagée[1]. ») Toute citation exige une référence précise.

Références :

Les références sont indispensables, et doivent permettre au lecteur de retrouver le texte cité ou signalé dans le document original.

Lorsque la référence est un <u>livre</u>, on indique d'abord le nom de l'auteur en majuscules, puis son prénom (minuscules), puis le titre de l'ouvrage en italiques (sans guillemets), puis le lieu de publication, puis l'éditeur, puis l'année de publication, enfin le numéro de la page citée (indispensable s'il s'agit d'une citation précise). Ex. :
DANTO Arthur, *Après la fin de l'art,* Paris, Seuil, 1996, p. 132.

Lorsque la référence est un <u>article</u>, dans l'ordre : nom en majuscules, prénom en minuscules, titre de l'article entre guillemets (pas d'italiques, à moins que le titre original en comprenne), titre de la revue en italiques, numéro de la revue, date de publication et enfin page s'il s'agit d'une référence précise (en particulier pour les citations). Ex. :
HEFFERMAN James A., « Resemblance, Signification, and Metaphor in the visual Arts », *Journal of Aesthetics and Art Criticism,* vol. XLIV, n° 2, hiver 1985, p. 173.

Lorsque la référence provient du web, il faut indiquer le nom de l'auteur comme indiqué précédemment ou le nom de l'organisme, le titre de l'article/de la page web, l'URL précise (pas seulement l'adresse du site où vous avez trouvé l'information) et enfin la date de consultation (entre parenthèses).

Les mêmes règles sont à respecter dans la bibliographie bien sûr.

Lorsque vous faites référence plusieurs fois de suite à la même page (livre, article, page web), ne répétez pas en note la référence, notez seulement : *Ibid.* (= *ibidem,* soit : au même endroit). Lorsque vous citez plusieurs fois de suite le même texte mais à une page différente,

notez : *Ibid.,* p. 52). Lorsque vous citez un livre ou un article que vous avez déjà cité quelques notes ou quelques pages auparavant (référence qui est à priori encore dans l'esprit du lecteur), inutile de reprendre intégralement toute la référence ; vous indiquez seulement le nom de l'auteur selon les règles prescrites (majuscules/minuscules), suivi de : *op. cit.* (= *opus citatum,* c'est-à-dire œuvre/ouvrage cité), suivi du numéro de la page citée. Ex. :
DANTO Arthur, *op. cit.,* p. 307.

Naturellement, si vous avez cité plusieurs ouvrages du même auteur, dans la référence vous devez préciser de quel ouvrage de cet auteur vous parlez. Ex. :
DANTO Arthur, *Après la fin de l'art, op. cit.,* p. 307.
Cela vous évite de rappeler le lieu de publication, l'éditeur et l'année de parution.

Principe général : agissez avec logique, de telle sorte que les références soient les moins lourdes possibles tout en étant parfaitement claires pour le lecteur. En cas de doute, ouvrez un livre d'une édition universitaire (ex. : PUF) pour suivre ses règles typographiques et bibliographiques.

Les documents audiovisuels (films, émissions de télévision) et Internet utilisés dans le mémoire doivent être référencés - avec le plus de précision possible – dans des rubriques à part.
Par exemple : www.moca-lyon.org/Pages/expo/vache/R.filliou.html
Pour les sites Internet, vous mentionnerez également la date à laquelle vous les avez consultés.

De plus, les sites Internet ne présentant pas le même degré de fiabilité en matière d'informations présentées, il serait judicieux, si l'adresse n'est pas transparente là-dessus, de préciser (en une ou deux lignes) qui est à la source du site utilisé : organisme public, organe de presse, syndicat professionnel, artiste, personne privée…

LES ANNEXES

Il est recommandé de joindre des annexes à votre mémoire. Néanmoins celles-ci ne doivent pas être trop copieuses et doivent être à la source de renvois dans votre mémoire. Par exemple, un extrait de texte juridique ou de tableau de chiffres est présenté dans le corps du texte, et une parenthèse indique au lecteur que s'il veut en savoir plus il doit se reporter à l'Annexe X, page Y. Si une annexe ne donne pas l'occasion d'un tel renvoi, c'est *a priori* qu'elle est inutile.
Pour l'étudiant(e) qui fait une enquête de terrain de type sociologique, la grille d'entretien, le questionnaire et toutes les autres informations méthodologiques (choix de l'échantillon, durée et lieu de passation du questionnaire, etc.) doivent figurer dans une annexe.

Pour éviter au lecteur des allers et retours entre le corps du mémoire et les annexes (notamment pour les commentaires de documents présentés en annexes), il est conseillé de regrouper les annexes dans un deuxième volume qui aura son propre sommaire.

Nom des institutions : Vous devez toujours présenter les personnes ou les institutions la première fois que vous en parlez. Les noms de structures doivent être mis en évidence graphiquement et les sigles (ou acronymes) doivent être développés.

Entretiens :

Toute recherche s'appuie non seulement sur des sources théoriques mais se construit également à partir d'entretiens réalisés auprès des professionnels rencontrés sur votre stage ou en-dehors de celui-ci afin d'éclairer votre problématique.

Pour ce qui est de l'analyse et de la retranscription des entretiens, je vous renvoie à la méthodologie de Jean-Claude Kaufmann : KAUFMANN J. –C., *L'entretien compréhensif*, Paris, Nathan (« Université »), 1996.

Que vous retranscriviez ou non l'intégralité de vos entretiens, vous devez faire figurer en annexes une liste des entretiens réalisés, en précisant pour chacun d'eux l'âge, la profession etc. de l'interviewé et la date de l'entretien.

LA RELECTURE

Il est fortement conseillé à l'étudiant de faire relire son mémoire avant d'en lancer l'impression définitive. L'auteur d'un texte n'étant pas son meilleur lecteur – il le connaît trop –, il est préférable de solliciter un parent ou ami(e) (pourvu de bonnes connaissances en français) qui, ne le connaissant pas, pourra poser un œil neuf sur lui.

LA SOUTENANCE

Elle se fait devant un **jury** de 2 ou 3 membres :

- le tuteur chaque fois que cela est possible
- le professeur référent et un autre enseignant de l'université (la présence de ce 2ème enseignant est en tout cas indispensable si le tuteur ne peut être présent).

La soutenance comprend :

- Un exposé oral de 15 à 20 minutes dans lequel l'étudiant met en évidence les points essentiels de son mémoire. Il ne s'agit pas d'en faire un sommaire oral mais d'expliquer le choix de votre problématique et de souligner les principaux arguments de votre réflexion.
- Une série de remarques faites par le jury sur le fond et la forme du mémoire
- Une discussion entre l'étudiant et les membres du jury

La soutenance doit être soigneusement préparée.
Pour l'exposé, le mieux est de noter sur une feuille son déroulement, en indiquant ce qui va être dit en introduction, les principaux points exposés et le contenu de la conclusion. Ceci doit constituer un guide pour votre intervention, pas un cadre rigide. Rédiger entièrement votre discours serait dangereux, puisque vous seriez tenté(e) de lire votre papier et donc d'ennuyer très vite votre auditoire. Il est conseillé à l'étudiant(e), deux ou trois jours avant la date fixée, de pratiquer une relecture critique de son mémoire et notamment de repérer les principales limites de son travail, ainsi que ses principaux défauts. Tout travail, même le meilleur, est critiquable, et il est préférable que son auteur sache où sont les points faibles. Le jury sera plus indulgent envers des erreurs dont l'étudiant se montrera conscient. Mais la soutenance ne doit pas se transformer en autocritique du début à la fin !

La soutenance doit être vivante et convaincante. Si l'étudiant n'a pas l'air intéressé par son propre sujet, il produit sur le jury une impression désastreuse. Le jury fera preuve d'indulgence envers un étudiant timide mais non envers un étudiant nonchalant. L'attitude physique est également importante, c'est quelque chose sur quoi vous pouvez vous entraîner.

L'utilisation d'un ordinateur lors de la soutenance n'est pas obligatoire. Elle n'est nécessaire que dans un seul cas : celui où l'étudiant veut présenter au jury des documents visuels qui seraient absents du mémoire. L'étudiant qui serait dans ce cas doit demander au secrétariat le matériel nécessaire à une présentation techniquement réussie. Il doit faire attention à ce que l'utilisation de l'ordinateur ne le gêne pas dans sa présentation. Il n'y a rien de pire qu'une soutenance où l'étudiant regarde son ordinateur et non les membres du jury.

NOTE

L'étudiant-e qui n'aura pas obtenu la note minimum de 10/20 ne pourra valider son année. La validation du master requiert une double condition : une moyenne de 10/20 minimum aux UE hors l'UE de stage et de 10/20 minimum au mémoire.

CALENDRIER

Il est utile de commencer à rédiger le mémoire **le plus tôt possible**, même si ce qui est écrit doit être modifié, complété, voire partiellement effacé par la suite. En effet, pendre la peine d'écrire une idée, une argumentation que l'on a en tête est toujours une façon de l'affiner et de vérifier son intérêt réel. Cette recommandation vaut tout particulièrement pour la problématique, qui doit être définie précisément et sans tarder. De même, contraignez-vous, quand vous construisez le plan prospectif de votre mémoire, à rédiger pour chaque titre ou section quelques lignes qui indiquent ce que vous comptez y mettre précisément. C'est d'ailleurs le seul moyen pour votre enseignant référent de comprendre exactement quel est votre projet de recherche et comment vous comptez exposer ses résultats.

Pour vous aider à suivre ces recommandations, nous vous demandons d'envoyer à votre professeur référent, dès le milieu du **mois d'avril 2027** :

- Une fiche de présentation de la structure où vous effectuez votre stage
- Une fiche de présentation de la mission qui vous a été confiée et des actions qu'elle implique

- Votre problématique **rédigée sous forme de question** et accompagnée de quelques pistes de réflexion. Vous mettrez en évidence le lien entre votre stage et la problématique choisie.

Les échéances suivantes (remise d'un plan, rédaction de certaines parties etc.) vous seront fixées par le professeur référent.
Pour pouvoir être évalué par votre professeur référent, le plan doit comporter, pour chaque partie et sous-partie, une phrase résumant l'idée directrice.

IMPORTANT : Les mémoires doivent être impérativement rendus au minimum 5 jours avant la date prévue de soutenance. Dans le cas contraire, nous serons contraints de vous ôter un point par jour de retard jusque deux jours avant la soutenance, puis de refuser d'organiser celle-ci.

Toute demande de dérogation par rapport à ce calendrier devra être faite par écrit et justifiée par des raisons sérieuses.

Les soutenances devront impérativement avoir lieu avant le **30 septembre 2027**. Les mémoires sont à déposer au secrétariat au moins dix jours avant la soutenance et au plus tard le 18 septembre 2026. Vous placerez dans votre mémoire une feuille mentionnant le lieu, la date et l'heure convenus pour la soutenance ainsi que votre numéro de portable pour que l'on puisse vous joindre en cas de nécessité.

Toute demande de dérogation par rapport à ce calendrier devra être faite par écrit.

Réglementation des examens en Master
Rentrée 2026 – Adoption par la CFVU du 07/04/2026 et du 30/06/2026

Préalable

- **LOI n°2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du 2ème cycle de l'enseignement supérieur français au système LMD**
- Les parcours de formation sont structurés en unités d'enseignement et en ensembles cohérents d'unités d'enseignement permettant l'acquisition de blocs de connaissances et de compétences.

Le Master sanctionne un niveau validé par l'obtention de 300 crédits européens (180 crédits pour la licence et 120 crédits pour le Master).

1. Accès au diplôme de Master

L'accès en 1ère année de Master est ouvert aux titulaires des diplômes sanctionnant les études du premier cycle ainsi qu'à ceux qui peuvent bénéficier de l'article L. 613-5 ou des dérogations prévues par les textes réglementaires.

Les établissements doivent fixer des capacités d'accueil pour l'accès à la première année du deuxième cycle. L'admission est alors subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat.

L'accès en deuxième année d'une formation du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master est de droit pour les étudiants qui ont validé la première année de cette formation (même mention et même établissement).

- L'inscription administrative est annuelle ; elle s'effectue dans un parcours de formation, conformément aux dispositions nationales.
- L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire avec possibilités de modification, au plus tard dans le mois qui suit le début des enseignements

2. Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) :

a) cadrage réglementaire

- Les présentes règles communes de contrôle des connaissances et des Compétences s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par **l'article L. 613-1 du code de l'éducation** et la circulaire n°2000-033 du 01/03/2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics d'enseignement supérieur.

- Les établissements précisent les modalités de l'évaluation, la place respective des épreuves écrites et orales, ainsi que les modes spécifiques de validation des diverses activités pédagogiques et, notamment les périodes en milieu professionnel ou des projets conduits individuellement ou collectivement.

- **MCCC ou règlement des études ou règlement des examens**

Le règlement des études est proposé par le Président du Jury et par le jury du diplôme, avalisé par le conseil de département dans le respect des MCCC adoptées en CFVU et transmis pour validation définitive au Président de l'université.

Chaque département doit communiquer au Service Universitaire de l'Accueil, de l'Information et de l'Orientation, et de l'Insertion Professionnelle (SUAIO/IP) et à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE), le guide des études et les modalités de contrôle des connaissances (L613-1) propres à chacun des diplômes qui relèvent de sa compétence.

- La diffusion des modalités particulières à chaque formation est faite aux étudiants au plus tard un mois après la reprise des enseignements : aucun changement ne peut intervenir après cette date.

- Modifications possibles si prévues dans les MCCC (ex : épreuve orale pour épreuve écrite)

- Publicité

La publicité est suffisante si au moins une des conditions suivantes est remplie :

*Le règlement des études est consultable au secrétariat pédagogique après information des étudiants

*Le règlement des études est accessible facilement par les étudiants (lieu bien repéré)

*Le règlement des études est distribué aux étudiants

Attention : n'est pas suffisante, l'insertion du règlement des études dans une brochure d'information (document non contractuel)

b) Validation des parcours de formation

- **Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal notamment pour les régimes spéciaux, soit par ces deux modes de contrôle combinés.** Les modalités de contrôle continu prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant et, s'il le souhaite, la consultation des copies.

Les MCCC tiennent compte des contraintes spécifiques des étudiants en régime spécial d'études.

- **Contrôle continu et examen terminal.**

Plusieurs modalités de calcul de la note finale des Eléments Constitutifs (EC) ou Unité d'Enseignement (UE) sont envisageables et sont déclinées dans le règlement des études. Les décisions prises ne peuvent plus varier dans l'année.

- **Anonymat** : Les modalités des examens terminaux (écrits) doivent veiller à garantir l'anonymat des copies, dans la mesure du possible.

- **Capitalisation** :

*Au sein d'un parcours de formation**, les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne** (la note est conservée même en cas de redoublement et l'étudiant ne peut pas repasser l'épreuve).

L'acquisition de l'unité d'enseignement entraîne l'acquisition des crédits correspondants. Chaque formation fixe la valeur en crédits européens de chaque UE.

* **De même sont capitalisables les éléments constitutifs des unités d'enseignement**, dont la valeur en crédits est également fixée

* Lorsqu'un étudiant change d'établissement pour poursuivre son cursus dans une même formation (mention identique) : les crédits acquis sont repris sous l'autorité du président du jury.

- **Compensation** : Les parcours de formation organisent l'acquisition des unités d'enseignement et du diplôme de Master selon les principes de capitalisation et de compensation appliqués dans le cadre du système européen de crédits.

Dans le cadre du système européen de crédits, la compensation est organisée de la manière suivante : chaque unité d'enseignement est affectée d'un coefficient et d'une valeur en crédits ; l'échelle des valeurs en crédits est identique à celle des coefficients.

Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation telles que décrites dans le paragraphe suivant. Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des crédits prévus pour le diplôme.

Compensation et obtention du diplôme :

La compensation peut être organisée au sein des semestres et/ou des compétences et/ou UE **sur la base de la moyenne générale des notes pondérées par les coefficients.**
Une note éliminatoire peut être fixée selon les départements pédagogiques (voir règlement des études).

* **Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque** semestre et/ ou des compétences et/ou **UE constitutives du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation choisies par la formation.**
Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 300 crédits.

- Seconde Chance

Les MCCC sont organisées de telle sorte qu'elles garantissent à l'étudiant de bénéficier d'une seconde chance.
Pas de délai entre la publication des résultats de la session initiale (session 1) et l'évaluation de la seconde chance (session 2).

Plusieurs formes possibles de mise en œuvre de la seconde chance : *
Rattrapages classiques en session 2.

* En cas d'évaluation continue intégrale, la seconde chance soit être comprise dans ses modalités de mise en œuvre.

* L'étudiant bénéficie, de droit, d'une évaluation de substitution s'il bénéficie d'un régime spécial d'études, dans les conditions définies par l'établissement.

- **Session d'examen** : l'ensemble des opérations visant au contrôle des connaissances et se terminant par une décision de jury.

- **BONUS**

Voir le catalogue des bonus https://www.univ-littoral.fr/bonus/

Prise en compte de toute autre discipline enseignée dans une filière de l'ULCO prise en option par l'étudiant, et d'autres types d'investissements en relation avec les études en plus du programme normal.

Le bonus est fixé à 3% du total maximum des points : 20/20 (20x3% = 0,6 point) :

Note obtenue en activité Bonus à l'UE ou Compétence	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Nombre de points ajoutés à la moyenne de l'UE ou compétence / 20	0,0	0,33	0,36	0,39	0,42	0,45	0,48	0,51	0,54	0,57	0,6

Le bonus traduit par une note sur 20, sans attribution de crédits.

*Si plusieurs activités à points bonus sont suivies par un étudiant sur une même période (septembre à janvier et février à juin) : la meilleure des notes est conservée
* Seules les notes de bonus supérieures à 10/20 sont prises en compte

3. Jurys et Résultats

- Jurys : L. 613-1 du code de l'éducation : « seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs, ou, dans des conditions et selon des modalités par voie réglementaire, des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements ou choisies en raison de leur compétence, sur proposition des personnes chargées de l'enseignement »

Le président de l'université nomme le président et les membres des jurys.

Leur composition comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement. La composition des jurys est publique.

Le président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation de l'unité d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui.

- Résultats

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants.

Les étudiants ont droit, sur leur demande et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies et à un entretien individuel.
La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation arrête les modalités de communication et d'entretien qui sont mises en œuvre par les équipes pédagogiques et peuvent donner lieu à un accompagnement.

Une attestation de réussite et d'obtention du diplôme est fournie aux étudiants trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats. La délivrance du diplôme définitif, signé par les autorités concernées, intervient dans un délai inférieur à six mois après cette proclamation.

Le Président du Jury est responsable de la transmission des procès-verbaux à la DEVE Les procès-verbaux d'examen des deux sessions de l'année doivent être transmis le plus rapidement possible à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE) pour la fin de l'année universitaire (voir calendrier).

Afin de respecter l'article 6 de la LOI du 17/07/1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, « ne sont communicables qu'à l'intéressé les documents administratifs portant appréciation ou jugement de valeur sur une personne physique, nommément désignée ou identifiable. »
Seuls les résultats (admis, ajourné*)* sont affichés, mais pas les notes de chaque étudiant. S'il s'agit de publier les résultats des examens (admis, non admis) sur l'ENT, les étudiants doivent être informés avant la publication et doivent être en mesure de s'y opposer, à moins que le résultat de l'étudiant ne soit visible que de l'étudiant lui-même (pas mis en œuvre). S'il s'agit de publier les notes des étudiants, les notes sont considérées comme des données à caractère personnel et ne doivent être accessibles que de l'étudiant concerné après authentification.

- Redoublement.

Pour les étudiants n'ayant pas validé leur année, le redoublement en Master est soumis à l'autorisation du jury d'année. Le jury se prononce, notamment, au regard de l'assiduité de l'étudiant et peut tenir compte de situations particulières.

4. Assiduité et incidents pendant les examens

***- L'assiduité** est définie par l'arrêté du 30/07/2019.*

Le Président de l'université détermine les conditions de scolarité et d'assiduité des étudiants par type d'enseignement (enseignements en présentiel : CM et TD ou TP, les enseignements à distance, les enseignements mobilisant les outils numériques, les projets individuels et collectifs notamment) : les étudiants sont vivement incités à assister à toutes les formes d'enseignement.

Obligation pour chaque étudiant de procéder à son inscription pédagogique.
En cas de non-respect, l'étudiant est tenu de justifier de son absence par tous moyens.
Certaines dispenses d'assiduité sont tolérées (voir arrêté 30/07/2019).
Les conditions de scolarité et d'assiduité sont présentées annuellement à la CFVU et au CA. L'étudiant boursier sur critères sociaux doit remplir les conditions générales de scolarité et d'assiduité.

Etudiants boursiers : En application des articles L. 612-1-1 et D. 821-1 du Code de l'éducation, l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être régulièrement inscrit (inscription administrative et pédagogique) et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés, réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation et se présenter aux examens, faute de quoi le versement de la bourse est suspendu et un ordre de reversement est émis pour obtenir le remboursement des mensualités de bourse indûment perçues.
Etudiants non boursiers : aucune condition d'assiduité

- Absence et certificat médical

La justification d'une absence par la production d'un certificat médical est une possibilité offerte aux étudiants, y compris dans les MCCC, mais elle n'a pas de caractère obligatoire.

- Incidents pendant les examens

* Retard

Les étudiants doivent être présents dans la salle d'examen 15 minutes avant le début de l'épreuve.
Les retards individuels sont exceptionnels et doivent être justifiés.
Ils sont soumis à l'appréciation du Président du Jury ou de son représentant dans la salle sous réserve qu'aucun étudiant n'ait quitté la salle.
Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

En cas de circonstances exceptionnelles (grève, conditions météorologiques notamment), le président de jury ou le Vice-Président en charge de la Formation si nécessaire peut décider, soit de retarder le commencement de l'épreuve en fonction de la durée supplémentaire d'acheminement des candidats, soit de la reporter à une date ultérieure.
Le procès-verbal d'examen doit indiquer le nom des étudiants retardataires avec leur heure d'arrivée.

* Absence justifiée ou non justifiée

Un étudiant sera déclaré en absence justifiée (ABJ) s'il présente un justificatif d'absence dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de l'examen ; la justification sera appréciée par le jury au regard de situations particulières (accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, convocation à la journée citoyenne…).

Un étudiant sera déclaré en absence injustifiée (ABI) si le justificatif n'est pas recevable ou s'il n'a pas de justificatif.

Application du principe :

* Examens :

Session 1 :

* un étudiant absent (justifié ou injustifié) à une épreuve ou matière en session 1 sera Ajourné et pourra repasser l'épreuve ou la matière en seconde chance (cf seconde chance).

Session 2 : un étudiant absent à une épreuve ou matière :

- S'il était présent en session 1 : la note de session 1 est reprise sauf dispositions particulières dans le guide des études de la formation
- S'il était déjà absent en session 1 :
  ➡ Absence justifiée : le jury peut exceptionnellement statuer sur les résultats de l'étudiant et décider de le déclarer admis
  ➡ Absence injustifiée : l'étudiant sera déclaré Défaillant à l'année (= ABI sur les 2 sessions)

* Contrôle continu :

Absence justifiée ou injustifiée et contrôle continu : le guide des études de la formation définira les principes applicables.

5. Délivrance des Diplômes et mentions

- Pour obtenir le diplôme de Master, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des deux années qui le composent (M1 et M2) ; compensation possible au sein de chaque année.

- Précision : délivrance diplôme de Master et maitrise d'une langue vivante étrangère

Arrêté du 22 janvier 2014 mis à jour fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master Article 16

"Le master intègre un enseignement visant la maîtrise d'au moins une langue étrangère conformément au cadre européen commun de référence pour les langues. L'enseignement de langue est dispensé de préférence sur les deux années du master. Cet enseignement est sanctionné par des crédits ECTS. Le diplôme de master ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère"

Chaque formation, en fonction des objectifs spécifiques de chaque mention et chaque parcours, définit les critères nécessaires à l'évaluation de la maîtrise d'une langue vivante étrangère. Se référer au paragraphe sur le LANSAD et le CLES (fin du document)

- Mentions de réussite

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme :

- moyenne générale du M1 dans le cadre de l'obtention de la Maîtrise,

- moyenne générale du M2 dans le cadre de l'obtention du Master.

Attribution de la mention Passable : moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20
Attribution de la mention Assez Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20
Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20
Attribution de la mention Très Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20

Les établissements habilités à délivrer le diplôme national de Master sont habilités à délivrer, au niveau intermédiaire, le diplôme de Maîtrise, dans le domaine de formation concerné, qui correspond à l'obtention des 60 premiers crédits ECTS acquis dans le cursus Master. Il est délivré à la demande de l'étudiant

6. Régime Spécial d'Etudes : art 12 arrêté du 22/01/2014 (mis à jour par l'arrêté du 30/07/2018)

Cf paragraphe 2) b) sur la seconde chance

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation fixe les modalités pédagogiques spéciales prenant en compte les besoins spécifiques d'étudiants dans des situations particulières, notamment aux étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne, aux femmes enceintes, aux étudiants chargé de famille, aux étudiants en situation de handicap, aux étudiants engagés dans plusieurs cursus, aux étudiants en besoins éducatifs particuliers, aux étudiants en situation de longue maladie, aux étudiants entrepreneurs, aux artistes et sportifs de haut niveau et aux étudiants exerçant les activités mentionnées à l'art. L 611-11 du code de l'éducation.

* **Sportifs de haut niveau (SHN)** :

Le SUAPS peut attester de ce statut de SHN et diffusera la liste des étudiants SHN largement dans les départements et composantes.
Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'aménagements particuliers liés à ce statut doivent apporter un justificatif et donner le calendrier des compétitions.
Les étudiants bénéficiant de ce statut doivent informer les départements des changements de calendrier au moins 15 jours avant.
Le SUAPS enverra la liste des étudiants ayant une pratique sportive et participant à des compétitions (hors SHN).
Les formations éviteront de placer les contrôles continus et les examens le jeudi après-midi. Une date limite est à fixer pour se déclarer SHN : la commission SUAPS se réunit en juin, mioctobre et mi-novembre.

* **Handicap** :

Respect des textes réglementaires visés plus haut.
Le médecin et les infirmières évaluent les besoins et aménagements nécessaires, en lien avec les responsables pédagogiques.
La Commission Consultative Handicap (CCH) émet un avis et le Président décide des mesures d'accompagnement.
Le BVE assure la mise en place et le suivi des mesures d'accompagnement

* **Statut d'Etudiant Salarié** :

Peuvent demander à bénéficier de ce statut, les étudiants-salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne.
Il doit attester de son statut de salarié (attestation de l'employeur).
Il est dispensé d'assiduité à l'ensemble des enseignements.
Il peut ne pas passer le contrôle continu et est invité à passer l'examen terminal.
Si seul le contrôle continu est proposé, un examen terminal doit être prévu pour l'étudiant salarié.

*** Les étudiants « empêchés »**

Sont concernés les étudiants qui ne rentrent pas dans la catégorie des étudiants en situation de handicap et qui présentent un problème de santé temporaire (foulures, entorses, hospitalisation, plâtre...).
Des aménagements peuvent être mis en place selon les ressources disponibles
(personnel, matériel) de la formation et sont sous sa responsabilité
La demande d'aménagement se fait auprès d'un médecin du SSE (Service Santé Etudiants) par l'étudiant, qui rédige un avis médical à validité temporaire.
L'étudiant doit déposer le document, dans un délai de deux jours ouvrables avant la date de l'évaluation, auprès du service scolarité de la formation concernée.
L'aménagement d'examens est pris en compte par la formation en fonction des règles d'organisation de l'examen .

*** Autres situations particulières :**

Principe : application du régime salarié

Statut	Justificatifs
Artiste de haut niveau	Attestation du conservatoire ou l'école des de beaux-arts.
Étudiant suivant un double cursus	Certificat de scolarité
Étudiant effectuant un service civique	Contrat d'engagement
Étudiant participant à la réserve militaire	Contrat d'engagement
Étudiante enceinte	Certificat médical, attestation de grossesse
Étudiant chargé de famille	Livret de famille

7. Examens

- Le sujet d'examen doit spécifier clairement les documents autorisés et outils numériques ou connectés autorisés, à défaut aucun document ne peut être utilisé par l'ensemble des étudiants.

LanSAD et CLES

Note liminaire aux rédacteurs des guides des études

Le Service LanSAD/CRL/CLES est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire : lansad@univ-littoral.fr - 03.21.99.41.87

Le Département Langues & Langues Appliquées est responsable des modalités de ventilation des services des enseignants(-chercheurs) de langues. Son Conseil a créé une Commission LanSAD dédiée à la gestion d'éventuelles contestations de résultats dans l'UE LanSAD, en lien direct avec les Présidents des jurys des formations.

Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences en LanSAD en Master

Ce cadrage concerne les langues 1 mais également les 2e ou 3e langues obligatoires ou en option obligatoire.

- **M1**

Chaque étudiant est évalué en langues au moyen de 6 évaluations donnant lieu à 3 notes par période.

Les évaluations de compréhension orale (CO) et de production orale (production en continu et/ou interaction) (PO), donnent lieu à **une note de Pratique de la Langue Orale (PLO) représentant 40% de la note** de la période.

Les évaluations de compréhension écrite (CE) et de production écrite (PE), donnent lieu à **une note de Pratique de la Langue Ecrite (PLE) représentant 40% de la note** de la période.

En complément des enseignements, les étudiants effectuent au minimum 10 heures de travail en autoformation guidé au Centre de Ressources en Langues (dans les lieux d'accueil du CRL) ou à distance sur Internet. Ce travail, évalué en deux périodes, donne lieu à une **note de Travail en Autoformation Guidée (TAG) représentant 20% de la note** de la période.

L'autoformation est comprise comme le moment où l'étudiant choisit ses modalités d'apprentissage avec les moyens offerts par le dispositif LanSAD (outils du CRL, ateliers de conversation, tutorat, CALAO...), en fonction de son niveau de départ, de son potentiel et de ses objectifs. Elle est guidée par l'enseignant qui prendra en compte dans sa notation : la réalisation effective des dix heures de travail, la régularité, la cohérence, la description et l'analyse du travail effectué (« carnet de bord »).

Le niveau minimum requis en Master est le **niveau B2+ du *Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues* (CECRL)**.

Dans le cas de l'UE LanSAD non acquise en session 1 :
- si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est supérieure à 10, la note est conservée en session 2 ;
- si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est inférieure à 10, l'étudiant repasse la PLO, la PLE ou le TAG correspondant en session 2.

Dans le cas de l'UE LanSAD non acquise en session 1 et 2, pour un étudiant doublant son année :
- les notes de PLE, PLO et TAG ne sont pas conservées ; l'étudiant doublant doit repasser l'intégralité des épreuves de l'UE (3 notes).

Déroulement des sessions 1 et 2 en M1

Compétences évaluées	SESSION 1		SESSION 2	NOTES
Pratique de la Langue écrite	CE	PE*	épreuve de PLE	**PLE (40%)**
Pratique de la Langue orale	PO	CO*	épreuve de PLO	**PLO (40%)**
Autoformation guidée	TAG	TAG	délai supplémentaire	**TAG (20%)**

* *Dans la mesure du possible, les épreuves de compréhension orale et de production écrite seront communes aux étudiants de M1 d'un même parcours. Ces épreuves auront lieu le même jour, sur un même créneau.*

- **M2** *1ère période (septembre à janvier)*

Intégration du CLES en M2 – 1ère période

En plus des évaluations du semestre en langues, la 1ère période du M2 intègre une note de CLES (Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur) à hauteur de 50% de la note de langue 1. L'étudiant doit donc se présenter au CLES dans la langue choisie en langue 1.

Toute autre certification que le CLES pourra faire l'objet d'une validation, totale ou partielle, par la Commission LanSAD. Par ailleurs, une certification (CLES ou autre) obtenue antérieurement au M2 *1ère période* sera prise en compte par la Commission LanSAD.

L'orientation des étudiants vers le CLES B2 ou le CLES B1 sera effectuée en fonction des résultats obtenus au test de positionnement, ou sur proposition de l'enseignant, après accord du Président du jury CLES.

- ***Déroulement des sessions 1 et 2 en M2*** *1ère période (septembre à janvier)*

Compétences évaluées	SESSION 1		SESSION 2	NOTES
Pratique de la Langue écrite	CE	PE*	épreuve de PLE	**PLE (20%)**
Pratique de la Langue orale	PO	CO*	épreuve de PLO	**PLO (20%)**
Autoformation guidée	TAG	TAG	délai supplémentaire	**TAG (10%)**
CLES	Session unique		*Orientation vers les épreuves de session 2, sans possibilité d'obtenir la certification*	**CLES (50%)**

* *Dans la mesure du possible, les épreuves de compréhension orale et de production écrite seront communes aux étudiants de M2 d'un même parcours. Ces épreuves auront lieu le même jour, sur un même créneau.*

Tableau de conversion des compétences évaluées <u>au sein d'une même session CLES</u> en notes pour les étudiants de *1ère période* ***(1 compétence B2 = 4 points / 1 compétence B1 = 3 points)*****

COMPETENCES VALIDÉES	0 compétence B1	1 compétence B1	2 compétences B1	3 compétences B1	4 compétences B1
0 compétence B2	0	3	6	9	12
1 compétence B2	4	7	10	13	
2 compétences B2	8	11	14		
3 compétences B2	12	15			
4 compétences B2	16				

*** Attention, le CLES B2 est obtenu si et seulement si toutes les compétences de niveau B2 sont validées au moment de leur évaluation ; le CLES B1 est obtenu si et seulement si toutes les compétences de niveau B1 (ou B2) sont validées au moment de leur évaluation. Une compétence C1 évaluée au cours d'une certification CLES ou équivalente = 5 points.*

Bonus Centre de Langues (LV2-LV3) et CLES

Les enseignements facultatifs suivis dans le cadre du Centre de Langues donnent lieu à des évaluations sur le même format que celles prévues dans les MCCC LanSAD de Master (cf. supra), mais n'incluent que 5 heures minimum de Travail en Autoformation Guidé (TAG). Le CLES n'est pas intégré dans les notes finales de Master.

La moyenne des 3 notes donne lieu à une note prise en compte dans le Bonus chaque période. Au Centre de Langues, un étudiant ne peut pas s'inscrire dans un cours dont il maîtrise déjà parfaitement la langue enseignée (niveau C2 du CECRL). Si un étudiant a déjà validé un niveau dans une langue, il devra alors obligatoirement s'inscrire dans le niveau supérieur, s'il se réinscrit dans cette même langue, l'année suivante.

La réussite totale ou partielle au CLES (ou autre certification) dans une langue autre que la langue 1 donne lieu à l'attribution d'une note bonus selon les tableaux de conversion des notes CLES en Licence pour 2ème période de l'année d'études en cours.

De même, toute certification en langue, en dehors des cas énoncés ci-dessus, pourra faire l'objet d'une demande de conversion en points bonus par la Commission LanSAD.